



REPUBLIQUE DU TCHAD
Présidence de la République
Primature
Ministère de l'Economie et de la Planification du
Développement



Plan National de Développement

**PND
2017-2021**

*« Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours
fort, solidaire et prospère »*

Août 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES	6
AVANT-PROPOS	7
REMERCIEMENTS.....	8
RESUME ANALYTIQUE.....	9
INTRODUCTION	12
CHAPITRE I : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE.....	15
I.1. Une croissance économique sans impact réel sur le développement humain	15
I.1.1. Une croissance économique erratique portée par l'exploitation pétrolière.....	15
I.1.2. Un rythme de développement humain encore lent	18
I.1.3. Une situation humanitaire qui entrave les politiques publiques.....	19
I.1.4. L'atteinte des OMD ralentie par des facteurs climatique, sécuritaire et humanitaire .	20
I.2. Une demande sociale croissante.....	20
I.2.1. Une insuffisante accumulation du capital humain	20
II.2.2. L'emploi comme composante majeure de la demande sociale	24
I.3. Un potentiel culturel partiellement valorisé et exploité.....	25
I.4. Une exécution insuffisante des actions relatives aux questions environnementales	25
I.5. Une gouvernance à améliorer et à consolider.....	28
1.5.1. Une gouvernance locale et administrative à institutionnaliser.....	28
1.5.2. Une gouvernance économique à orienter davantage vers la gestion des ressources publiques.....	29
I.6. Une paix et une sécurité à consolider davantage	29
I.7. Un système statistique à mettre au service du suivi et de l'évaluation des politiques publiques.....	30
I.8. Des défis et des enjeux majeurs à relever.....	30
CHAPITRE II : FONDEMENTS, PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES STRATÉGIQUES DU PND 2017-2021	31
II.1. Fondement du Plan National de Développement (PND) 2017-2021	31
II.2. Principes directeurs de mise en œuvre du PND 2017-2021	32
II.3. Axes stratégiques du PND 2017-2021	33
II.4. Cohérence entre la Vision 2030, le PND 2017-2021 et les Objectifs de Développement Durable (ODD)	33
CHAPITRE III : AXES STRATEGIQUES ET RESULTATS ATTENDUS	35
III.1. Renforcement de l'unité nationale (Axe 1).....	35
III.1.1. Objectif global et sous-axes.....	35
III.1.2. Principaux résultats par sous-axe	35
III.2. Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit (Axe 2)	37
III.2.1. Objectif global et sous-axes.....	37
III.2.2. Principaux résultats par sous-axe	37
III.3. Développement d'une économie diversifiée et compétitive (Axe 3)	44
III.3.1. Objectif global et sous-axes.....	44
III.3.2. Principaux résultats par sous-axe	44
III.4. Amélioration de la qualité de vie des Tchadiens (Axe 4)	47
III.4.1. Objectif global et sous-axes.....	47
III.4.2. Principaux résultats par sous-axe	48

CHAPITRE IV : CADRAGE MACROECONOMIQUE, BUDGETAIRE ET SCHEMA DE FINANCEMENT DU PND 2017 - 2021	52
IV.1. Cadrage macroéconomique et budgétaire du PND	52
IV.1.1. Le scénario optimiste	52
IV.1.2. Scénario pessimiste ou d'un « Tchad en état de choc »	55
IV.1.3. Scénario de référence	55
IV.1.4. Cadrage budgétaire par Axe	58
IV.2. Schéma de financement du PND	59
IV.2.2 Dépenses	60
IV.2.3 Analyse de la viabilité de la dette	61
IV.2.4 Stratégie de mobilisation des ressources	65
CHAPITRE V : DISPOSITIF DE PILOTAGE DU PND 2017-2021	67
V.1. Les différents organes du cadre de pilotage	68
V.1.1. Haut Comité Interministériel d'Orientation (HCIO)	68
V.1.2. Comité Technique de Pilotage (CTP)	68
V.1.3. Les organes décentralisés	69
V.2. Principes du dispositif institutionnel	69
V.3. Conditions de succès du PND 2017-2021	70
V.4. Analyse des risques liés à la mise en œuvre du PND 2017-2021	70
ANNEXES	71
Annexe 1. Schéma synoptique de l'Axe 1	71
Annexe 2. Schéma synoptique de l'Axe 2	72
Annexe 3. Schéma synoptique de l'Axe 3	73
Annexe 4. Schéma synoptique de l'Axe 4	74

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	: Autorités du Bassin du Niger
ACP	: Afrique Caraïbe Pacifique
ACT	: Association des Chefs Traditionnels du Tchad
ADER	: Agence de Développement des Energies renouvelables
ADETIC	: Agence de Développement des Technologies de l'Information et la Communication
AFC CET	: Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise du Tchad
AFD	: Agence Française de Développement
AGR	: Activités Génératrices des Revenus
ANAT	: Association Nationale des Artistes du Tchad
ANDA	: Agence Nationale de Développement de l'Artisanat
ANIE	: Agence Nationale des Investissements et des Exportations
ANSICE	: Agence Nationale de Sécurité Informatique et de Certification Electronique
APC	: Approche Par Compétence
APE	: Association des Parents d'Elèves
ARC	: African Risk Capacity
ARCEP	: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
BAD	: Banque Africaine de Développement
BDEAC	: Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	: Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BID	: Banque Islamique de Développement
BNF	: Bureau National de Fret
BUTDRA	: Bureau Tchadien du Droit d'Auteur
CASAGC	: Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Catastrophes
CATE	: Centre d'Appui Technique aux Entreprises
CBLT	: Commission du Bassin du Lac Tchad
CCIAMA	: Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat
CCJA	: Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CCSRP	: Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CECOQDA	: Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEN-SAD	: Communauté des Etats Sahélo – Sahariens
CESE	: Conseil Economique, Social et Culturel
CESRAP	: Cellule technique chargée du Suivi de la mise en œuvre de la Réforme de l'Administration Publique
CFA	: Communauté Financière d'Afrique
CILSS	: Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CJP	: Commission Justice et Paix
CLAC	: Centre de la Lecture et d'Animation Culturelle
CNC	: Centre National des Curricula
CNDP	: Cadre National de Dialogue Politique
CNIR	: Commission Nationale d'Identification des Réfugiés
CNIFD	: Comité National d'Intégration de la Femme au Développement
CNJ	: Conseil National des Jeunes
CNOU	: Centre National des Œuvres Universitaires
CNPC	: China National Petroleum company international Corporation
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNPT	: Conseil National du Patronat Tchadien
CNS	: Conférence Nationale Souveraine
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COBAC	: Commission Bancaire d'Afrique Centrale
COGES	: Comité de Gestion des Etablissements Sanitaires
COJO	: Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres
CPGRP	: Comité Provisoire de Gestion des 5% des Revenus Pétroliers
CSPPC	: Cellule de Suivi de Programmes et Partenariats Commerciaux
CST	: Compagnie Sucrière du Tchad
CTE	: Comité Technique d'Experts
DAI	: Digital Access Index (Indicateur d'Accès Numérique dans le domaine des télécommunications)
DAO	: Dépenses Avant Ordonnancement

EBNF	: Education de Base non Formelle
ECOSIT	: Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EDIC	: Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce
EDS-MICS	: Enquête Démographique de la santé – Enquête sur Grappes à Indicateurs Multiples (Multiple Indicator Cluster Surveys : MICS)
EDST	: Enquête Démographique et de Santé au Tchad
ENA	: Ecole Nationale d'Administration
ENF	: Education Non Formelle
ENI	: Ecole Normale des Instituteurs
ENS	: Ecole Normale Supérieure
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	: Fonds Monétaire International
FNAT	: Fonds National de l'Artiste Tchadien
FNDS	: Fonds National du Développement du Sport
FNS	: Fonds National de la Statistique
FODEP	: Forum pour le Dialogue Etat – Secteur Privé
FONAJ	: Fonds National d'Appui à la Jeunesse
FONAT	: Fonds National d'Appui aux Artistes Tchadiens
GNNT	: Garde Nationale et Nomade du Tchad
HCC	: Haut Conseil de la Communication
HCNE	: Haut Conseil National de l'Environnement
HLM	: Habitat à Loyer Modéré
HNCE	: Haut Conseil National de l'Environnement
IGE	: Inspection Générale de l'Etat
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSEED	: Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IRED	: Institut de Recherche en Elevage pour le Développement
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
IST/SIDA	: Infections Sexuellement Transmissibles/Syndrome Immuno Déficience Acquise
ITIE	: Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
JCE	: Jeune Chambre Economique
KWH	: Kilo Watt Heure
LMD	: Licence Maîtrise Doctorat
MAEP	: Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OANET	: Organisation des Acteurs Non Etatiques
OBSEFE	: Observatoire de l'Education et de la Formation en liaison avec l'Emploi
OCI	: Organisation de la Conférence Islamique
ODD	: Objectifs pour le Développement Durable
OEV/SIDA	: Orphelins Et Victime du SIDA
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAPE	: Office National pour la Promotion de l'Emploi
ONASA	: Office National de Sécurité Alimentaire
ONDR	: Office National pour le Développement Rural
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUCI	: Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire
OP	: Organisations des Producteurs
OSC	: Organisation de la Société Civile
OTRT	: Office Tchadien de Régulation des Télécommunications
OTT	: Office Tchadien du Tourisme
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCA	: Paquet Complémentaire d'Activités
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PME – PMI	: Petite et Moyenne Entreprise - Petite et Moyenne Industrie
PND	: Plan National de Développement
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF	: Partenaire Technique et Financier
RGE	: Recensement Général de l'Élevage
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'habitat
SIGASPE	: Système d'Information et de Gestion Administrative et salariale du Personnel de l'Etat
SNRP	: Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SNT	: Stratégie Nationale de Transport
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UIT	: Union Internationale des Télécommunications
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VAE	: Valorisation des Acquis Expérientiels
VIH/SIDA	: Virus de l'Immuno déficience Humaine /Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement Doing Business du Tchad	18
Tableau 2 : Evolution des composantes de l'IDH.....	19
Tableau 3 : Tendance de la fécondité et de la contraception.....	23
Tableau 4 : Principales réformes prioritaires de l'Axe 1	37
Tableau 5 : Principales réformes prioritaires de l'Axe 2	43
Tableau 6 : Principales réformes prioritaires de l'Axe 3	47
Tableau 7 : Principales réformes prioritaires de l'Axe 4	51
Tableau 8 : Indicateurs au cours de la période 2017-2021	53
Tableau 9 : Evolution du taux de croissance du PIB (%) et de l'investissement en 2016-2021.....	54
Tableau 10 : Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants (%).....	54
Tableau 11 : Evolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement entre 2016 – 2021 (%).....	55
Tableau 12 : Taux de croissance des ressources et emplois (%) à prix constants (2016-2021).....	55
Tableau 13 : Evolution du taux de croissance du PIB (%) et de l'investissement (2016-2021).....	56
Tableau 14 : Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants (2016-2021)	57
Tableau 15 : Evolution des principaux agrégats des finances publiques (2016-2021).....	58
Tableau 16: Extrait du tableau des opérations financières de l'Etat 2016-2021	59
Tableau 17 : Quelques agrégats économiques de calcul des ratios de la dette (2017-2021).....	61
Tableau 18 : Indicateurs de viabilité de la dette du Tchad (2016-2021).....	61
Tableau 19 : Ventilation du coût du PND 2017– 2021 par axe et par source de financement.....	63

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution de la croissance des PIB réels avec et hors secteur pétrolier	15
Graphique 2 : Evolution du ratio FBCF / PIB de 2011 à 2015	16
Graphique 3 : Evolution de l'IDH de 2011 à 2014	18
Graphique 4 : Pyramide des âges de la population du Tchad en 2015	24
Graphique 5 : Evolution de l'indice national de cumuls pluviométriques annuels (1950-2015).....	26
Graphique 6 : Evolution des taux de croissance du PIB réel par scénario de 2008-2021	52
Graphique 7: Répartition du PAP par Axe (en %).....	59

Liste des figures

Figure 1 : Liens entre la Vision 2030, le PND 2017-2021 et les ODD	34
Figure 2 : Dispositif de pilotage de la Vision 2030.....	67

AVANT-PROPOS

« Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère », tel est le credo – partagé par toutes les populations tchadiennes – qui guidera nos actions, notre conduite et notre engagement pour les cinq (05) années à venir.

« Ensemble » parce que plusieurs décennies de conflits liés aux nombreux clivages qui caractérisent la population tchadienne, nous ont appris – au prix de nombreuses vies détruites ou sacrifiées inutilement – que l'Union Sacrée est d'une nécessité impérieuse au Tchad. Tous les Tchadiens, quel que soit leur affiliation (politique, religieuse, ethnique ou culturelle), expriment ainsi d'une même voie que leurs différences sont en réalité l'une de leurs plus grandes richesses. Oui le Tchad est riche de sa diversité. Oui le Tchad est uni dans sa diversité.

« Fort », parce que le Tchad se doit de l'être pour relever les nombreux défis sécuritaires et autres auxquels il est confronté. C'est unis, comme un seul homme, que nous consoliderons cette force dont nous avons fait et faisons montre devant la multitude d'adversités auxquelles nous avons été et sommes confrontés.

« Solidaire », parce que le Tchadien l'est et le sera toujours. La solidarité est sans doute le plus grand héritage inaliénable que nous ont légué nos aïeux. Cette noble valeur, nous la gardons jalousement encore aujourd'hui dans les brumes, parfois vicieuses, de la modernité.

« Prospère » parce que – ensemble, forts et solidaires – nous nous engageons à faire converger nos efforts pour que le Tchad le soit davantage. Pour le bien de tous ses fils et filles, de tous les horizons.

S.E.M Idriss Deby ITNO

Président de la République du Tchad, Chef de l'Etat

REMERCIEMENTS

Le présent document – « Plan National de Développement (PND) 2017-2021 » – est l'aboutissement d'un long processus inclusif et participatif ayant impliqué, non seulement des expertises aux profils divers et variés et les Partenaires Techniques et Financiers, mais aussi et surtout la population tchadienne dans toute sa diversité.

Cet exercice novateur au Tchad – en ce sens que, de toute son histoire, c'est la première fois que le pays inscrit sa dynamique de développement dans une perspective à long terme – traduit la Vision, clairement exprimée, de son Excellence Monsieur Idriss Deby ITNO, Président de la République du Tchad, Chef de l'Etat. Nous saluons cette initiative qui, désormais, engage toutes les catégories sociales et professionnelles du Tchad vers un objectif commun : l'Emergence du Tchad à l'horizon 2030.

Traduire cet objectif national dans les faits a nécessité l'élaboration des documents stratégiques « Vision 2030 » et « Plan National de Développement 2017-2021 », (premier document de planification opérationnel de la Vision 2030). Documents dont les travaux préliminaires (Note conceptuelle, feuille de route) de la Direction Général du Plan et des Etudes ont été la rampe de lancement. Leurs apports, tout le long du processus conceptuel desdits documents, ont été déterminants. Nous les remercions.

Nos remerciements vont également à l'Equipe de Coordination, au Comité Technique des Experts Multisectoriels, au Comité Multisectoriel et Multipartenaire, ainsi qu'aux consultants nationaux et internationaux qui ont été efficacement mis à contribution.

Nous ne pouvons manquer de remercier vivement les Partenaires Techniques et Financiers (BAD, PNUD, FNUAP, UNICEF, UE, PAM, Banque Mondiale, la France) dont les appuis techniques et/ou financiers ont été déterminants.

Enfin, l'adhésion massive et la large participation des populations tchadiennes, de la Société Civile et du Secteur Privé témoignent de l'intérêt qu'ils portent à la Vision 2030 et du caractère commun des aspirations qui ont servi de base à ce document. Nous les remercions.

LE GOUVERNEMENT DU TCHAD

RESUME ANALYTIQUE

1. Le projet de société incarné dans « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons » traduit la volonté du Chef de l'Etat de faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030. Cette émergence sera ancrée sur la cohésion nationale et sur la diversification des sources de croissance économique durable, créatrices d'emplois décentés et permettant d'assurer à chaque Tchadien, l'accès équitable aux services sociaux de base.

2. Il s'agira donc de donner une impulsion au processus de développement du pays visant l'émergence en 2030 à travers trois Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021, PND 2022-2026, PND 2027-2030). Ces plans seront mis en œuvre pour accélérer la transformation structurelle dans les domaines social, de la gouvernance et de l'État de droit, de l'économie et de l'environnement.

3. La croissance économique au Tchad a connu deux périodes durant ces dernières décennies : la phase d'avant 2003 avec une croissance moyenne de 3% environ, légèrement au-dessus de la moyenne du taux de croissance démographique (2,5%, RGPH-1993), portée par les sous-secteurs de l'élevage et de l'agriculture et la phase d'après 2003 avec une croissance moyenne proche de 9%, nettement supérieur à 3,6% de croissance de la population (RGPH, 2009), reposant essentiellement sur le secteur pétrolier.

4. Des progrès notables en matière d'accès aux services sociaux de base (Santé, Education, Transports et Eau potable) ont été relevés cette dernière décennie, comme en témoigne l'évolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Tchad qui a progressé de 9,8% entre 2005 et 2010 et de 5,7% entre 2010 et 2015. De même, au cours des trois dernières années, le Tchad a amélioré son classement Doing Business qui est passé au 183^{ème} rang sur 189 pays en 2016 contre 189^{ème} sur 189 pays en 2013¹.

5. L'efficacité des politiques de développement au Tchad a été entravée par de nombreux facteurs dont la faible mobilisation des ressources, la faible appropriation, le problème de suivi-évaluation, etc. A ces facteurs se sont ajoutés la mauvaise conjoncture sur les marchés internationaux des matières premières et l'afflux des réfugiés induit par les crises sécuritaires transfrontalières.

6. Les enjeux et défis à relever pour réaliser l'émergence en 2030 sont issus des analyses relatives à la gouvernance et à la coopération internationale, à l'environnement, à l'économie et au social. Celles-ci ont permis de retenir quatre Axes stratégiques pour décliner la Vision 2030 en un premier Plan National de Développement : (i) le renforcement de l'unité nationale ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; (iii) le développement d'une économie diversifiée et compétitive ; et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

7. L'attention est particulièrement portée sur les défis identifiés lors des analyses rétrospectives susmentionnées. Plus précisément, le PND 2017-2021 se fonde sur le bilan du PND 2013 – 2015, les ODD, l'Agenda 2063 de l'UA et le programme politique de S.E.M. Idriss Deby ITNO, Chef de l'Etat, Président de la République du Tchad.

¹ *Rapports Doing Business, Banque mondiale 2008 à 2016.*

8. Le programme politique du Chef de l'Etat sur la période 2016-2020, « *la stabilité retrouvée, ensemble vers l'émergence* », a pour énoncé : « **Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère** ».

9. Le PND 2017-2021, document cadre de référence de la politique nationale des interventions de l'État et de ses partenaires, **a pour objectif général de jeter les bases d'un Tchad émergent dans un climat de stabilité**. De manière spécifique, il s'agit de : i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ; ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau et à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et iii) bâtir un Tchad dynamique, fort économiquement et respectueux de l'environnement.

10. Des politiques efficaces de population et de santé de la reproduction permettront de tirer bénéfice du dividende démographique, et ainsi d'améliorer l'accès de tous les Tchadiens aux services sociaux de base.

11. Le résultat attendu est de faire de chaque Tchadien le bénéficiaire ultime des politiques publiques, et de construire l'émergence du Tchad en veillant au respect de la dignité et des droits humains et en créant les conditions de la prospérité, de l'équité intra et inter générationnelle.

12. Le principe cardinal de l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas occulté grâce aux efforts d'insertion des femmes aux plans économique, social et politique qui seront réalisés. L'Indice de Développement Humain basé sur le genre (Gender Development Index¹) établit à 0,76 pour le Tchad en 2014, contre la moyenne de l'Afrique subsaharienne estimée à 0,86 (HDR2014-PNUD).

13. L'analphabétisme féminin demeure encore très élevé, constituant un frein majeur à l'insertion des femmes dans la sphère productive et surtout à la création de conditions favorables pour leur accès aux emplois décents et aux actifs productifs.

14. Les besoins de financement du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du PND sont évalués à 5 538,2 milliards de FCFA au cours de la période 2017-2021, dont 618,492 sur ressources propres de l'Etat (11%) du coût global du PAP et 1 208,86 milliards sur financement extérieur déjà acquis (22,0%). Il en résulte alors un gap global prévisionnel de 3.710,88 milliards de FCFA, soit 67% du coût global du PAP sur la période 2017-2021. Le financement à rechercher auprès du secteur privé pour couvrir ce gap est de **1.629,4 milliards de FCFA (29,4%)** dont 10% sous forme de Partenariat-Public-Privé (PPP). Le montant restant de **2.081,44 milliards de FCFA (38%)** constituant le gap public est à rechercher auprès de la communauté des bailleurs.

15. L'essentiel du gap de financement à rechercher est concentré dans les Axes 3 et 4 considérés comme prioritaires pour la diversification de l'économie et l'amélioration des conditions de vie de la population. L'Axe 1 absorbe 2% du coût global, l'Axe 2 compte pour 12%, l'Axe 3 représente 45%, dont 67% pour le secteur privé et l'Axe 4 pèse pour 42%, dont 4% pour le secteur privé.

¹ Plus les inégalités sont fortes, plus la valeur de l'indice GDI s'éloigne de 1 qui est équivalent à l'égalité ou la parité entre les femmes et les hommes en termes d'accès à la santé, à l'éducation et au revenu.

16. La stratégie de mobilisation des ressources ciblera aussi bien les ressources intérieures qu'extérieures. Les ressources internes du budget de l'État proviendront des recettes fiscales, recettes non fiscales et de recettes en capital. Elles seront mobilisées par les régies financières (Douanes, Impôts, Trésor) et les autres administrations au titre des recettes de services.

17. La mobilisation des ressources extérieures se fera auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, traditionnels mais également émergents. Elle accordera la priorité à une mobilisation accrue de dons pour financer les secteurs à caractère social, entre autres l'éducation et la santé. Les prêts à des conditions concessionnelles seront orientés vers les secteurs productifs, avec la priorité sur les infrastructures à effet d'entraînement important, tout en respectant les ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette.

18. Le Partenariat-Public-Privé (PPP) sera un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer les pôles de croissance et le développement du secteur agricole, des mines, des infrastructures, de l'énergie, du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie et des Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries (PME/PMI).

19. Dans le souci d'une meilleure mobilisation des ressources extérieures, deux mécanismes seront activés. Il s'agit d'une part du mécanisme de Table Ronde des partenaires et d'autre part d'un forum des investisseurs qui sera organisé afin de mobiliser des financements privés pour des projets économiques bancables.

20. Le dispositif de mise en œuvre du PND est constitué d'organes de pilotage et d'orientations stratégiques, d'organes techniques et opérationnels de suivi-évaluation et d'un système de suivi-évaluation. Pour un meilleur suivi des résultats atteints, chaque Axe du PND se verra attribuer un dispositif spécifique et cohérent avec le dispositif général.

21. L'opérationnalisation du PND 2017-2021 se fera dans un environnement national et international complexe, marqué par de fortes contraintes budgétaires et des perspectives de croissance limitée à court terme. Ce contexte global présente également un certain nombre de risques pouvant entraver la mise en œuvre des programmes prioritaires de développement, en dépit des efforts considérables réalisés par l'Etat ces dernières années.

22. Il s'agit d'abord du risque lié à la forte dépendance de l'économie au pétrole dont la volatilité des cours impacte significativement le niveau des recettes de l'Etat et les perspectives de croissance. Ensuite, l'insécurité aux frontières du Tchad constitue un facteur aggravant pour son développement économique et social. Il faudra également prendre en compte les risques liés aux changements climatiques ainsi que ceux liés au déficit de capacités des ministères sectoriels, à la mobilité du personnel de l'administration et aux changements fréquents de la structure des ministères. A cet effet, le PND a prévu des mesures spécifiques dans ses politiques sectorielles pour atténuer les risques susmentionnés.

INTRODUCTION

23. Le Tchad est un pays enclavé d'une superficie de 1 284 000 km² situé en Afrique Centrale. Sa population, estimée à environ 13 millions d'habitants (2015), augmente à un rythme annuel de 3,6 % par an. Les femmes et les hommes représentent respectivement 50,7% et 49,3% de la population totale (RGPH 2, 2009).

24. Le Gouvernement a formulé et mis en œuvre, au début des années 2000, deux Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP 1 et 2), couvrant respectivement les périodes 2003-2007 et 2008-2011. Ensuite, le Plan National de Développement (PND 2013-2015) a été élaboré pour accélérer l'amélioration des conditions de vie des Tchadiennes et des Tchadiens ainsi que les progrès vers la réalisation des OMD.

25. Sur le plan social, la proportion de la population tchadienne vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire est passée de 55% en 2003 à 46% en 2011 (ECOSIT3, INSEED, 2014). L'espérance de vie à la naissance a progressé de 49,6 à 51,4 ans entre 2010 et 2014 (HDR, 2015). La mortalité infanto-juvénile a baissé de 191 à 123‰ (EDS-MICS, 2014-2015). Malgré une amélioration du taux net de scolarisation (63,6% en 2014 contre 39% en 2000) et du taux d'achèvement du cycle primaire (50,8% en 2015 contre 23% en 2000), le niveau d'éducation de la population (taux d'alphabétisation de 22,39% dont 14% pour les femmes en 2009) demeure l'un des plus bas en Afrique¹. L'Indice du Développement Humain (IDH) au cours des cinq dernières années, (0,392 en 2015) est en hausse de 5,9% par rapport à 2012. En 2015, le Tchad s'est engagé à réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD, 2016-2030) sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

26. Les progrès réalisés sur le plan économique se sont traduits par un taux de croissance moyen² de 5% entre 2010 et 2015 ainsi que par une légère amélioration du climat des affaires³. L'agriculture reste tributaire d'une pluviométrie souvent erratique, affectant ainsi les rendements agricoles. La persistance de la sécheresse a entraîné une forte migration des populations du Nord vers le Sud. La transhumance du bétail se révèle également plus longue dans le Sud. Ces changements des modes de production révèlent également combien les chocs climatiques successifs ont augmenté la vulnérabilité des systèmes de production du pays.

27. Sur le plan de la gouvernance, le Tchad a adhéré au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) en 2013 et a été déclaré conforme à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2014.

¹ Cf. *Rapports OMD et rapport de suivi du PND 2013-2015*.

² *Ministère des finances et du Budget, 2015*.

³ *Banque mondiale, Rapport Doing Business, 2015*.

28. Par ailleurs, un accord politique a été conclu en mai 2014 avec tous les acteurs politiques, y compris la société civile. Le processus électoral entamé en 2015, a été conduit pour la première fois en utilisant la biométrie. Cela a permis d'améliorer la transparence de l'élection présidentielle de 2016. D'autre part, les capacités du Parlement et du système judiciaire ont été renforcées respectivement en contrôle de l'action Gouvernementale et en médiation.

29. Sur les plans sécuritaire et humanitaire, la menace terroriste dans la région du Lac Tchad est contenue. Le gouvernement est en train de mettre en œuvre un plan de réponse en faveur des personnes retournées et des réfugiés pour assurer leur prise en charge.

30. Les évaluations annuelles du PND 2013-2015 et l'évaluation finale des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont conclu que malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques publiques, des défis majeurs restent à relever pour atteindre l'émergence du Tchad et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Ces défis majeurs sont : (i) améliorer le climat de sécurité et la cohésion sociale ; (ii) renforcer les systèmes de gouvernance des institutions républicaines ; (iii) assurer une diversification des sources de création de richesses et pallier la forte dépendance de l'économie au secteur pétrolier ; (iv) garantir une gestion durable de l'environnement et du cadre de vie ; et (v) développer le capital humain et renforcer les systèmes de protection sociale.

31. Pourtant, le Tchad regorge d'énormes potentialités et de réelles opportunités économiques, notamment : (i) les possibilités de productions agro-sylvo-pastorales non encore exploitées ; (ii) celles relatives au développement de l'agro-industrie, des industries de services et du pétrole ; (iii) la jeunesse de la main-d'œuvre, (iv) la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace CEMAC ; etc. Pour valoriser ces potentialités, le Tchad devra (i) améliorer la bonne gouvernance et la qualité de ses institutions ; (ii) assurer la disponibilité et l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale ; (iii) accentuer le développement des bases productives et de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux ; (iv) accélérer l'intégration du secteur rural au système de marché ; et (iv) promouvoir un développement industriel durable, générateur d'emplois décents.

32. Pour relever ces défis, le Gouvernement ambitionne de bâtir un Tchad émergent à l'horizon 2030. La Vision 2030 consacre la volonté du Chef de l'Etat de faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030, mais aussi les aspirations légitimes des Tchadiens et des Tchadiennes. Cette Vision sera matérialisée par la consolidation de la paix et de la sécurité, la création massive d'emplois décents, la diversification des sources de croissance économique durable, l'accès équitable des populations aux services sociaux de base.

33. A ce titre, la Vision 2030 est déclinée en trois Plans Nationaux de Développement, dont le premier, couvrant la période 2017-2021, est basé sur le programme politique du Chef de l'Etat « *la stabilité retrouvée, ensemble vers l'émergence* » a pour énoncé : « ***Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère*** ».

34. Le PND 2017-2021, document cadre de référence des interventions de l'État et de ses partenaires a pour objectif général de jeter les bases d'un Tchad émergent dans un climat de stabilité. De manière spécifique, il s'agit de : i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ; ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau et à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et iii) bâtir un Tchad dynamique, fort économiquement et respectueux de l'environnement.

35. Le présent document du PND 2017-2021 constitue le premier levier pour la concrétisation de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Il posera les fondements structurels et institutionnels de l'émergence du Tchad en 2030. Il est structuré en cinq (05) chapitres ainsi intitulés : (i) Diagnostic stratégique ; (ii) Fondements, principes directeurs et orientations stratégiques ; (iii) Axes stratégiques et résultats attendus ; (iv) Cadrage macroéconomique, budgétaire et le schéma de financement ; et (v) Dispositif de pilotage du PND 2017-2021.

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

36. Les études rétrospectives et celles sur les aspirations des populations dans différents domaines (politique, économique, social et environnemental), d'une part, et les évaluations annuelles de la mise en œuvre du PND 2013-2015¹ et des progrès vers l'atteinte des OMD², d'autre part, ont permis de dégager les avancées enregistrées au cours des deux dernières décennies. Elles ont aussi permis d'identifier les enjeux et les défis que doit prendre en compte le PND 2017-2021 dans le processus d'émergence du Tchad à l'horizon 2030.

37. Le présent diagnostic fait le point sur la situation macroéconomique et les progrès en matière de développement humain (santé et éducation), la situation en matière de préservation de l'environnement et du cadre de vie, la situation en matière de gouvernance, de paix et de sécurité et la question transversale du développement des statistiques.

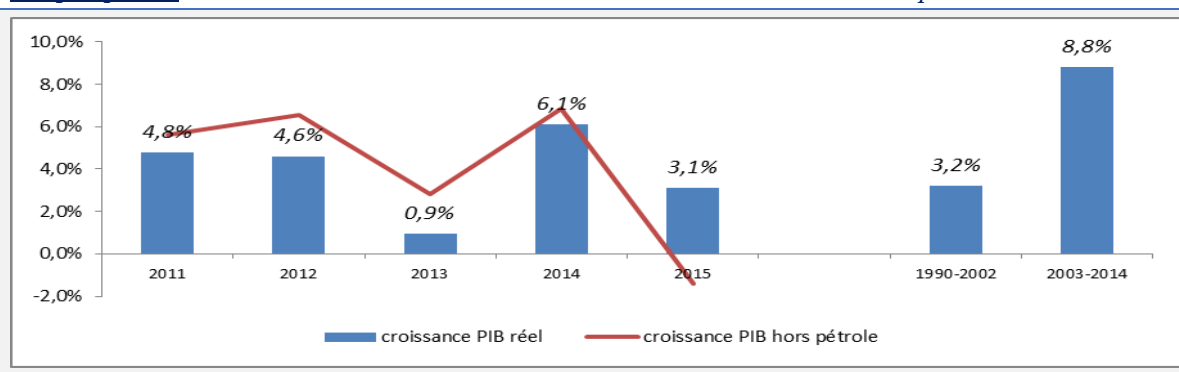
I.1. Une croissance économique sans impact réel sur le développement humain

I.1.1. Une croissance économique erratique portée par l'exploitation pétrolière

38. La croissance économique au Tchad a connu deux périodes au cours des deux dernières décennies : la phase d'avant 2003 avec une croissance moyenne de 3% environ et la phase d'après 2003 avec une croissance moyenne proche de 9%. La croissance de la phase d'après 2003 est portée essentiellement par le secteur pétrolier, alors que celle d'avant 2003 est portée par les sous-secteurs de l'élevage et de l'agriculture.

39. Plus récemment, l'environnement économique tchadien a été marqué par la chute du prix du baril de pétrole et l'insécurité imputable au terrorisme dans le bassin du Lac Tchad. En dépit de ces deux chocs exogènes qui ont impacté négativement la gestion des finances publiques, la croissance économique a atteint 6,4% en 2014, contre 0,9% en 2013.

Graphique 1 : Evolution de la croissance des PIB réels avec et hors secteur pétrolier



Source : INSEED, DEP/MFB, 2016

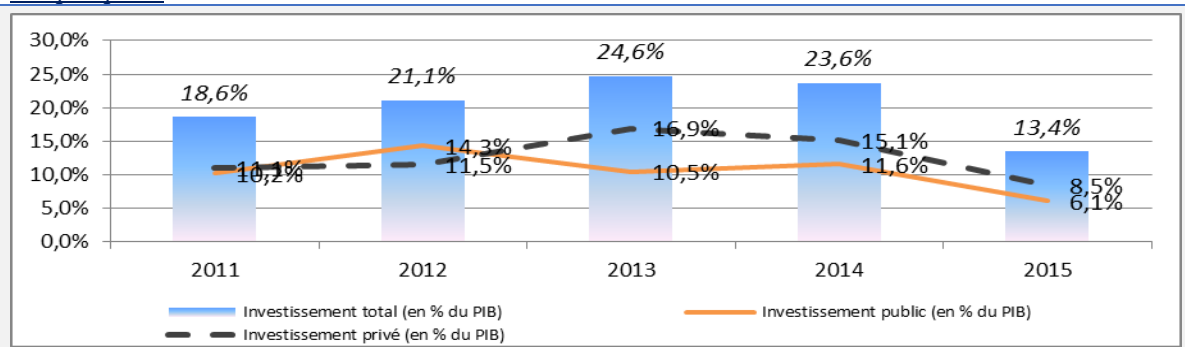
¹Cf. Rapports de mise en œuvre 2013, 2014, 2015 et Bilan 2013-15 du PND, MEPD.

²Cf. Rapport National sur les progrès vers les OMD, Tchad 2015.

40. Le taux de croissance moyen du PIB de la période 2011-2015 (3,1%) a été impulsé en partie par la hausse des investissements publics et privés conformément aux dispositions du PND 2013-2015.

41. Le taux d'investissement (FBCF public et privé / PIB) a culminé à plus de 30% en 2003 avec l'avènement la production de pétrole avant de passer à 18,6% en 2011, puis à 23,6% en 2014. Il a chuté en 2015 à 13,4%. Le taux d'investissement public est passé de 1% en 2011 à 6,1% en 2014, contre respectivement 11% et 8,5% pour le taux d'investissement privé.

Graphique 2 : Evolution du ratio FBCF / PIB de 2011 à 2015



Source : INSEED, DEP/MFB, 2016

42. En termes de structure du PIB, le poids relatif du secteur agricole reste prépondérant après 2004. L'essor du secteur pétrolier n'a pas permis de modifier la structure du PIB par une augmentation substantielle de la part des industries pétrolières dans la formation des richesses nationales. L'année 2004 a toutefois été marquée par la hausse du secteur industriel (47% du PIB), consécutivement aux investissements importants réalisés pour l'acquisition d'équipements pétroliers. Le secteur primaire, essentiellement agricole et informel et à faible valeur ajoutée, représente environ 50% du PIB sur la période 2009-2013, contre environ 36% sur la même période pour le secteur des services.

43. En matière d'évolution des prix, le taux d'inflation a quasiment été maintenu au niveau du seuil de convergence multilatérale de la zone CEMAC (3,1% en moyenne sur la période 2011-2015 alors que la norme communautaire est de 3%).

44. La situation des finances publiques est analysée à partir de l'évolution des recettes et des dépenses budgétaires enregistrées au cours des cinq dernières années de mise en œuvre du PND 2013-2015. Elle fait ressortir une influence du secteur pétrolier sur les tendances du solde budgétaire d'une manière générale et dans une moindre mesure les dépenses sécuritaires sur les allocations sectorielles effectives. La situation des finances publiques a globalement été satisfaisante jusqu'en 2014 avant que les effets du choc pétrolier ne se fassent ressentir sur la mobilisation des recettes budgétaires. Les recettes et les dépenses en ratio du PIB ont baissé entre 2011 et 2015, illustrant ainsi une certaine détérioration des finances publiques. Toutefois, sur la même période, il ressort une réduction du déficit budgétaire global (base caisse) de -6,6% à -4,5%.

45. Sur la période 2011-2014, l'objectif du solde primaire hors pétrole – fixé dans le cadre du Programme de Référence avec le FMI – a été pratiquement atteint grâce à de meilleures recettes non pétrolières et à des mesures en vue de maîtriser les dépenses. Ainsi, le déficit primaire hors pétrole a baissé d'environ 2 points de pourcentage pour se situer à 16,3% du PIB hors pétrole. Toutefois, la pression fiscale hors pétrole demeure encore en dessous de 9% en moyenne sur la période.

46. En dépit des difficultés de ces dernières années, le niveau général d'endettement du Tchad reste soutenable. Le taux d'endettement public est en progression. Il est passé de 20% du PIB en 2012 à 25,5% en 2013 et 32% en 2014. En dépit de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés en 2015, qui a permis un allègement de la dette multilatérale et bilatérale, le risque de surendettement demeure en raison de la forte dépendance au pétrole.

47. Quant à la dette intérieure, elle a enregistré une hausse : de 10% en 2013 à 18% en 2015. Cette hausse n'est pas sans conséquence sur la demande intérieure. Le niveau d'endettement du Tchad reste soutenable et le service de la dette ne représente que 14,47% des recettes budgétaires. Le taux global d'endettement (moins de 40% entre 2011 et 2014) est estimé en dessous de 43% pour 2015, ce qui est loin du seuil de 70% fixé par la CEMAC dans le cadre de la surveillance multilatérale.

48. Cependant, la situation reste fragile au regard de la baisse progressive du prix du baril de pétrole et de l'augmentation des dépenses publiques, malgré des mesures drastiques prises récemment par le Gouvernement pour éviter que le déficit ne se creuse davantage.

49. L'économie tchadienne reste caractérisée par sa dépendance vis-à-vis du marché international. Longtemps déficitaire, le solde du compte courant a fait un bond en 2005 avec l'exploitation du pétrole pour se hisser à son niveau le plus élevé en 2008. L'excédent du solde du commerce extérieur reste tiré principalement par les exportations des produits de rente notamment le coton, le bétail, la gomme arabique et le pétrole. Les Etats-Unis d'Amérique sont le premier partenaire commercial du Tchad, absorbant près de 85% de ses exportations entre 2011 et 2014. La Chine est le premier fournisseur du Tchad, avec 25% des importations en 2014. La France et le Cameroun suivent avec respectivement 13% et 9%.

50. Le secteur privé est dominé par des entreprises informelles indiquant le faible rythme de modernisation de l'activité économique. Le Tchad dispose de très peu d'entreprises formelles pour contribuer efficacement à la croissance et à la création d'emplois décents. La création des entreprises évolue positivement mais très lentement à cause des difficultés que connaît l'environnement des affaires.

51. Le nombre total des entreprises créées est passé de 3 488 en 2013 à 3 957 en 2014 (+13,5%). Les contraintes du secteur privé s'expliquent notamment par les coûts élevés des facteurs de production (notamment l'énergie) et par un environnement des affaires ne répondant pas encore aux standards internationaux. Le faible financement de l'économie par le système financier en raison de la frilosité du système bancaire d'une part, et la non-sécurisation des titres de propriété, d'autre part, limitent l'éclosion d'un secteur privé dynamique et compétitif.

52. Toutefois, au cours des trois dernières années, le Tchad a amélioré son classement Doing Business qui est passé au 183^{ème} rang sur 189 pays en 2016 contre 189^{ème} sur 189 pays en 2013¹.

Tableau 1 : Classement Doing Business du Tchad

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Classement Doing Business	173 ^{ème} /178	175 ^{ème} /181	183 ^{ème} /183	183 ^{ème} /183	183 ^{ème} /183	184 ^{ème} /185	189 ^{ème} /189	185 ^{ème} /189	183 ^{ème} /189

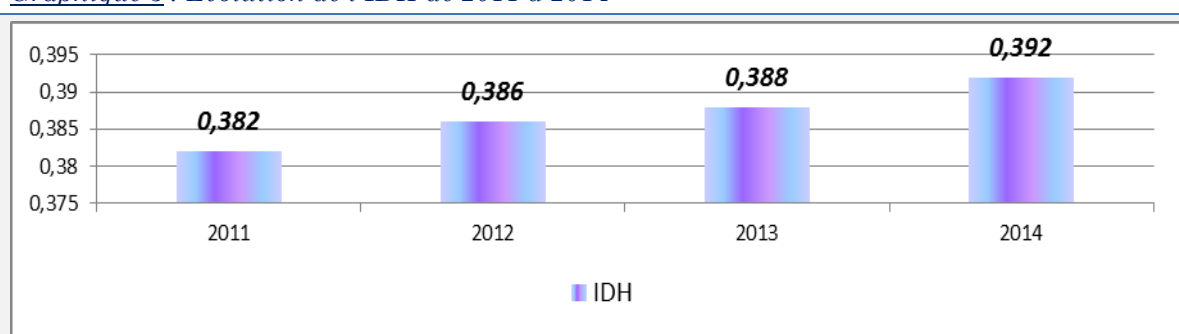
Source : Banque Mondiale

53. Le système bancaire au Tchad est constitué de neuf (09) banques. Il est vulnérable en raison de la forte concentration du risque, de la sous-capitalisation des établissements bancaires - propriétés de l'Etat-, et du sous-développement des marchés et services financiers dans l'ensemble de la CEMAC.

I.1.2. Un rythme de développement humain encore lent

54. Le graphique 3 montre la tendance haussière de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Tchad sur la période 2011 – 2014. L'IDH est passé de 0,382 en 2011 à 0,392 en 2014. Cela traduit une amélioration globale du développement humain à la faveur de la mise en œuvre des politiques publiques de développement (SNRP1 et 2, PND 2013-2015, PNSA, etc.).

Graphique 3 : Evolution de l'IDH de 2011 à 2014



Source : PNUD, HDR 2015

55. Le tableau 2 présente l'évolution des composantes de l'IDH. L'espérance de vie à la naissance est passée de 48 ans durant les années 1990 à 51,4 ans en 2014 (dont 50,3 ans pour les hommes et 52,1 ans pour les femmes).

¹ Rapports Doing Business, Banque mondiale 2008 à 2016.

56. Comparativement à la moyenne actuelle en Afrique subsaharienne qui est de 57 ans, les progrès sur cet indicateur demeurent faibles au Tchad. Au total, l'IDH du Tchad a progressé de 9,8% entre 2005 et 2010, contre seulement 5,7% entre 2010 et 2015.

Tableau 2 : Evolution des composantes de l'IDH

Composantes de l'IDH	2011	2012	2013	2014
Espérance de vie à la naissance	50,4	50,8	51,2	51,6
Durée attendue de scolarisation ¹	7,2	7,4	7,4	7,4
Durée moyenne de scolarisation	1,5	1,5	1,9	1,9
RNB par habitant (PPA \$ 2011)	1847	1951	2002	2085
IDH	0,382	0,386	0,388	0,392

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014, PNUD

I.1.3. Une situation humanitaire qui entrave les politiques publiques

57. Le développement humain au Tchad a été affecté par la crise humanitaire consécutive aux exactions liées aux dérives sectaires, aux conflits intercommunautaires et aux catastrophes. Ces facteurs ont, en effet, généré des migrations et l'insécurité dans certaines régions déjà vulnérables, dont principalement la région du Lac Tchad.

58. En réponse à ces défis humanitaires et sécuritaires, le Tchad a élaboré des plans de réponse humanitaire pour soutenir les réfugiés, les retournés et les populations hôtes. Ces plans n'ont toujours pas bénéficié des financements requis pour leur mise en œuvre.

59. La communauté des partenaires techniques et financiers intervient à la fois dans l'accompagnement pour relever des défis humanitaires et des défis de développement, cependant des faiblesses existent au niveau de la coordination de leurs interventions (entre eux et avec le Gouvernement). Plus récemment, l'option choisie est d'assurer au mieux la transition de l'humanitaire vers le développement dans le processus d'élaboration de ce premier PND.

60. Le Tchad abrite depuis 2013 plus de 750 000 réfugiés, retournés et déplacés ; ce qui le place au troisième rang des pays africains d'accueil. Les régions d'accueil du Lac-Tchad, du Sud et de l'Est sont en proie à une insécurité alimentaire et nutritionnelle, et une pression sur les ressources.

61. Pour faire face aux défis humanitaires, des réallocations de ressources publiques en plein exercice budgétaire ont été réalisées, au détriment des programmes de développement planifiés à moyen terme.



¹ *Espérance de vie scolaire : Nombre d'années qu'un enfant d'un certain âge peut s'attendre à consacrer aux niveaux spécifiés.*

I.1.4. L'atteinte des OMD ralentie par des facteurs climatique, sécuritaire et humanitaire

62. Les impacts de la situation humanitaire au Tchad sur le développement humain peuvent aussi être circonscrits à travers l'évaluation de la mise en œuvre des OMD auxquels le Tchad avait souscrits. L'engagement du pays à réaliser les OMD s'est traduit par la mise en œuvre de deux Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP 1 et 2), dont la deuxième a été alignée aux OMD tout comme le PND 2013-2015.

63. Le Rapport d'évaluation des progrès sur les OMD, validé en décembre 2015, souligne des avancées notables enregistrées par le pays, en dépit du fait que la trajectoire de la plupart des OMD a été contrariée par des facteurs climatique, sécuritaire et humanitaire qui ont caractérisé la dernière décennie.

64. Au niveau de l'OMD 1, par exemple, on relève la baisse de la pauvreté monétaire (de 55% à 46,7% entre 2003 et 2011) et de la faim avec des disparités régionales. En revanche, le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans est encore élevé (9,6% en 2011) en dépit de la baisse enregistrée par rapport à 2003 (10,3%). Tandis qu'à l'OMD 7, on note une hausse significative de l'accès à l'eau potable de 21% en 2000 à 52% en 2014 pour une cible de 60%.

I.2. Une demande sociale croissante

I.2.1. Une insuffisante accumulation du capital humain

65. Le capital humain est au centre du développement socio-économique. Il regroupe les secteurs de la santé et de la nutrition, de l'éducation, de la protection sociale, du genre, de l'emploi, de la jeunesse et du sport.

66. En matière de **Santé et de nutrition**, deux politiques nationales de santé (1998-2005 et 2007-2015) ont été adoptées et mises en œuvre par le Gouvernement. Elles ont été soutenues par deux plans nationaux de développement sanitaire en 2008 et 2013, appuyés par les partenaires techniques et financiers du Tchad.

67. Les évaluations ont montré que les indicateurs de la santé maternelle (860 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, OMD 5) et de mortalité infanto-juvénile (191‰ en 2009 à 133‰ en 2014¹, OMD 4) sont restés en deçà des objectifs. En revanche, des initiatives comme l'instauration de la gratuité des soins d'urgence et la revitalisation des centres de santé ont contribué à l'augmentation de la couverture sanitaire de 70,1% en 2005 à 80,00% en 2013². L'accès aux soins et à un personnel de santé qualifié demeure insuffisant. Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié est passé de 21 à 24% entre 2004 et 2015 (EDS-MICS, 2015).

¹EDS-MIC, 2014-2015.

²Les annuaires statistiques sanitaires, 2012-2013.

68. Sur la même période, le Gouvernement a consacré près de 10% du budget national au secteur de la santé. Cela est encore en deçà des 15% requis par la Déclaration d'Abuja de 2011 en matière de santé.

69. Sur le plan de la lutte contre les maladies, l'accent a été mis sur l'accès aux soins préventif et curatif pour réduire la morbidité et la létalité. Pour lutter contre le paludisme, première cause de mortalité au Tchad, l'utilisation des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) a été promue. Selon l'EDS-MICS, 57,1% des ménages utilisent les moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII).

70. Concernant la **nutrition**, les résultats de l'EDS-MICS 2014-2015 ont montré un niveau de malnutrition chronique considéré comme sérieux dans 14 régions¹ avec une prévalence se situant entre 40,1% et 63,9%. Les informations issues des enquêtes indiquent que le taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans atteignait 29% en 2015, contre 30,3% en 2010. En ce qui concerne la proportion d'enfants subissant un retard de croissance, elle a évolué de 38,7% à 40% entre 2010 et 2015.

71. Enfin, le taux d'émaciation a enregistré, une baisse en passant de 15,7% en 2010 à 13% en 2015. Ces indicateurs sur l'état nutritionnel, quasi stables dans le temps, indiquent que la prise en charge des enfants de moins de cinq ans en particulier dans les politiques de développement sanitaire, nutritionnel et de protection sociale, demeure un défi important au Tchad.

72. Dans le secteur de l'**Education**, la population scolarisable représente 33% de la population totale (RGPH 2, 2009). Durant la dernière décennie, les effectifs scolarisés ont augmenté dans tous les cycles d'enseignement, à un rythme moyen annuel variant de 8% à 12%. Au préscolaire, le taux net de scolarisation est passé de 1,5% en 2000 à 3,2% en 2010. Le rapport sur l'état du système éducatif (Rapport sur le système Education Nationale, RESEN 2014) note que « malgré une relative amélioration, l'espérance de vie scolaire au Tchad est l'une des plus faibles d'Afrique et ne reflète pas l'effort en investissements éducatifs² ».

73. Au niveau primaire (OMD 2), malgré l'amélioration du taux d'achèvement de 37% en 2007 à 41% en 2012, le principal défi est d'assurer le maintien des élèves, en particulier des filles, dans le système éducatif mais aussi d'améliorer la qualité de l'enseignement. Au niveau de l'enseignement moyen, le taux brut de scolarisation est passé de 16% à 29% (18,6% pour les filles) entre 2001 et 2013. Toutefois, le taux reste bas par rapport à celui des 20 pays comparables (52%).

¹ Batha, Hadjer Lamis, Ouaddaï, Sila, Salamat, Chari Baguirmi, Mayo Kebbi Est, l'Ennedi, Borkou, Tibesti, Mayo - Kebbi Ouest, Wadi Fira, Barh El Ghazel, Lac et Kanem.

²Les pays du sahel sont dans le cas d'espèce dans la même situation que le Tchad en termes de scolarisation.

74. Au secondaire, le taux net de scolarisation est passé de 7,2% en 2000 à 30% en 2013. Le taux de scolarisation au secondaire reste encore inférieur à la moyenne (27%) des 20 pays d'Afrique Subsaharienne. Le taux brut d'accès a augmenté de 10% à 13% entre 2004 et 2013.

75. En termes de disparités et d'équité au primaire et au secondaire (OMD 3), il apparaît que les filles sont moins scolarisées que les garçons (écart de 11 points en 2014) et elles quittent aussi prématurément le système scolaire. Les disparités dans la scolarisation s'observent aussi en fonction du niveau de revenu des ménages (écart de 31 points entre les riches et les pauvres) et de la localisation (écart de 23 points entre les milieux urbain et rural).

76. Au niveau de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP), le taux de scolarisation est estimé à 1,5%. Il a été dénombré 356 structures de formation agréées en 2013. Au cours de la même année, l'enseignement technique et la formation professionnelle scolarisaient 6 761 élèves dont 843 dans les collèges techniques et 5 918 dans les lycées techniques (industriels et commerciaux). Environ 56% des enfants qui suivaient une formation en ETFP en 2013 provenaient des 20% des familles les plus riches.

77. Dans le sous-secteur alphabétisation, le nombre d'apprenants inscrits dans les centres d'alphabétisation est passé de 142 227 en 2010 à 203 319 en 2014. Depuis l'année 2014, le Tchad dispose d'un Programme Minima d'Alphabétisation et d'un fonds pour le développement de l'alphabétisation et de l'éducation de base non formelle. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de plus de 15 ans, estimé à 38,2% en 2013 (47,4% pour les hommes contre 29,1% pour les femmes), est l'un des plus faibles en Afrique.

78. En matière d'enseignement supérieur, le Tchad comptait 100 établissements en 2014 dont 20 publics (7 établissements publics en 2000–2001). Ces établissements étaient fréquentés par plus de 40 000 étudiants dont 16% de filles. La formation supérieure générale représente 82% contre 18% pour la formation technique et professionnelle.

79. En matière de **protection sociale**, le principal défi est de réduire les iniquités et les disparités sociales en mettant l'accent sur la dimension genre. A cet effet, la Stratégie Nationale de Protection Sociale, adoptée en 2015, prend en compte les besoins des personnes vulnérables. La loi 07/PR/PM/2007 du 09 mai 2007 portant protection des personnes handicapées a été adoptée et promulguée, mais le décret d'application n'est pas encore signé.

80. Les questions relatives aux **inégalités de genre** et à l'autonomisation de la femme sont au cœur des réflexions et débats consacrés aux politiques de développement. Des actions de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre ont été menées par les OSC et les partenaires au développement.

81. Malgré une tendance à la diminution de l'incidence de l'excision, le taux de prévalence reste toujours élevé (38,4%, EDST-MICS 2014-2015).

82. Le Gouvernement a mis en place une Stratégie Nationale de Microfinance (2009–2013) en faisant de la femme, une des cibles privilégiées pour l'accès à la finance inclusive et la promotion d'activités productives nécessaires à son autonomisation. Aussi, un projet régional dénommé « *Autonomisation de la Femme et Dividende Démographique au Sahel* » est en cours d'exécution.

83. En vue de bénéficier du **dividende démographique**, le Tchad doit faire des efforts pour amorcer sa transition démographique au cours de la période 2017-2021 en réduisant la fécondité qui stagne depuis presque une trentaine d'années à environ 6 enfants par femme.

84. Un tel niveau de fécondité est lié en grande partie à : (i) une faible offre et utilisation de la contraception moderne contrastant avec une importante demande non satisfaite en planification familiale ; (ii) la précocité de la nuptialité et de l'entrée dans la vie féconde (30% des femmes sont mariées avant l'âge de 15 ans¹) ; (iii) la persistance de pratiques, croyances et perceptions socio culturelles néfastes ; (iv) le très faible niveau d'éducation des filles et adolescentes (en 2014 le taux net de scolarisation des filles est de 55% et 71% pour les garçons et le taux d'achèvement au primaire est de 28,4% pour les filles et 40% pour les garçons) ; et (v) l'inexistence d'un texte d'application de la loi 006/PR/2002 portant sur la promotion de la santé reproductive qui permettrait la réglementation du libre choix à l'accès à la planification familiale.

85. Les indicateurs sur la fécondité, l'offre et l'utilisation de la contraception sont présentés dans le tableau 3 ci-dessus.

Tableau 3 : Tendances de la fécondité et de la contraception

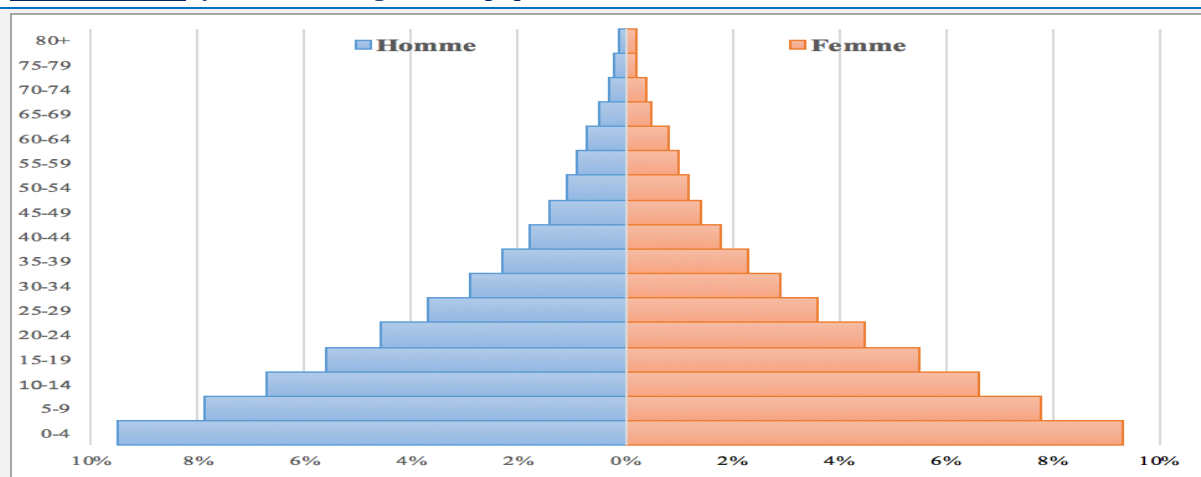
EDS I, EDS II & EDS-MICS	1997	2004	2015
Indice Synthétique de Fécondité	6,6	6,3	6,4
Besoins non satisfaits (*)	17	21	23
Utilisation de méthodes contraceptives modernes (MCPR) (*)	1	2	5
Pourcentage de demande satisfaite par des méthodes modernes (*)	6	7	17

(*) Pourcentage des femmes en union au moment de l'enquête

86. La population tchadienne vit majoritairement en zone rurale (78%) et se caractérise par son extrême jeunesse (51% de la population à moins de 15 ans). L'implication majeure qui se dégage de cette structure de la population est l'exigence de services sociaux (formation de base et professionnelle) et la création d'opportunités d'emplois pour la jeunesse tchadienne.

¹ La loi no. 029/PR/2015 (sur l'interdiction du mariage des enfants) a été signée et promulguée par le Président de la République du Tchad le 21 juillet 2015.

Graphique 4 : Pyramide des âges de la population du Tchad en 2015



Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2015). *World Population Prospects: The 2015 Revision*.

87. Le rapport de dépendance de la population est estimé à plus de 114% en 2009 (RGPH 2). Il y a nécessité impérieuse à inverser cette tendance afin de changer la structure par âge de la population pour permettre d'accroître les investissements productifs.

II.2.2. L'emploi comme composante majeure de la demande sociale

88. En dépit de l'insuffisance de données statistiques fiables sur le marché de l'emploi au Tchad, des analyses révèlent un potentiel important en termes de ressources humaines. La population en âge de travailler est passée de 3 676 307 personnes en 2003 (ECOSIT2) à 5 800 000 en 2012.

89. Chaque année, de nombreux jeunes en âge de travailler arrivent sur le marché du travail. Pour mettre en adéquation cette demande de travail aux besoins du marché, le Gouvernement et ses partenaires ont promu la formation professionnelle et l'apprentissage. Selon les résultats de l'ECOSIT3, le taux de chômage est de 22% et touche généralement la classe d'âge 15-30 ans, illustrant une forte proportion de jeunes dans une situation de vulnérabilité. Le taux de sous-emploi est estimé à 35% de la population active occupée.

90. Les offres d'emploi enregistrées par l'ONAPE en 2012, révèlent que 67,7% proviennent des entreprises du secteur pétrolier. Le sous-emploi reste élevé (54% chez les jeunes de 15 à 30 ans dont 82% d'hommes).

91. Les jeunes¹ constituent 32% de la population (RGPH, 2009). L'objectif du Gouvernement dans ce secteur est d'œuvrer davantage à la fois pour l'insertion socio-économique des jeunes et pour le développement des sports et des loisirs en milieu jeune. C'est ainsi qu'a été créé le Conseil National Consultatif des Jeunes (CNCJ) en 1996² et la charte nationale du sport adoptée en 2007.

¹ Population âgée de 15 à 35 ans selon la Charte africaine de la jeunesse ratifiée en 2010 par le Tchad

² Plate-forme de concertation des associations et mouvements de jeunesse.

I.3. Un potentiel culturel partiellement valorisé et exploité

92. Le renforcement de l'unité et de la cohésion nationale s'appuie sur un fondement culturel réhabilité par la restauration des valeurs ancestrales. Les valeurs culturelles traditionnelles communes sauvegardées sont les espaces privilégiés de dialogue et de concertation au sein de la société et entre les différentes confessions religieuses et croyances sacrées.

93. Ainsi, des valeurs comme le respect de l'autorité des parents, des aînés et de la hiérarchie sociale, la cohésion, l'entraide et la solidarité, l'honnêteté et l'intégrité, la « connaissance de soi », la tolérance, l'entente, le travail et la fierté sont redevenues les références aux comportements individuels et collectifs.

94. Le Tchad regorge d'énormes potentialités culturelles souvent peu valorisées. L'adoption par le Gouvernement de la politique de développement culturel et artistique le 20 mars 2012 marque sa volonté de promouvoir ce secteur. La motivation sous-jacente est que le respect de certaines valeurs culturelles permettra d'éradiquer certains comportements inciviques.

I.4. Une exécution insuffisante des actions relatives aux questions environnementales

95. La protection de l'environnement est une priorité des politiques publiques au Tchad. Des actions ont été menées pour la protection des espèces animales et végétales (1960-1970). Elles ont eu des portées limitées et n'ont pas permis d'atteindre durablement les résultats escomptés.

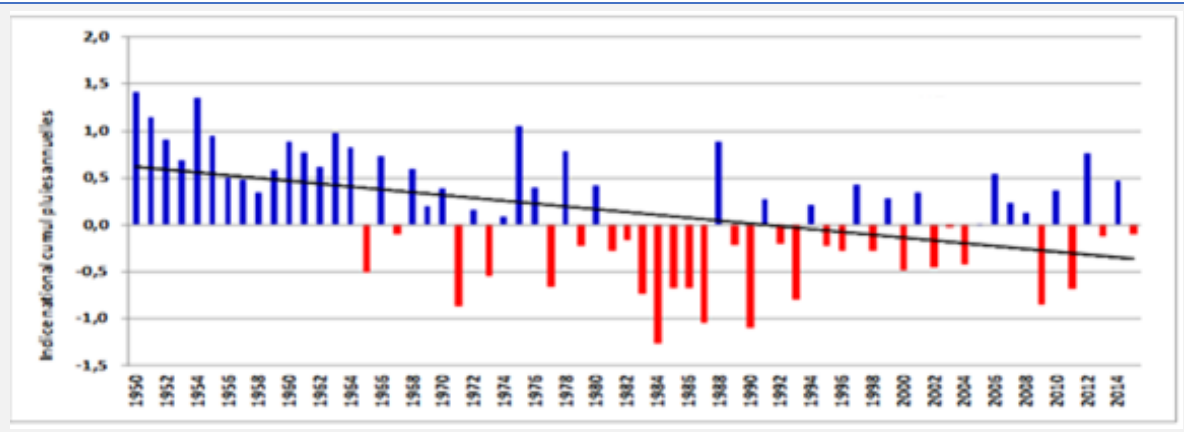
96. Des éléments de politique environnementale se trouvent dans divers textes législatifs et réglementaires sans toutefois un document unificateur ou fédérateur. Il faut souligner aussi que des dispositions pertinentes (art.47, 48 et 52) de la Constitution de 1996 font explicitement référence à l'environnement.

97. La loi n°14/PR/1998 définissant les principes généraux de l'Environnement et la loi n°14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques et plusieurs stratégies et plans d'actions viennent renforcer ces dispositions. Un Haut Conseil National de l'Environnement (HCNE) a été créé.

98. Au niveau international, le Tchad est membre de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Il a signé plusieurs Accords, Protocoles et Conventions régionaux, et internationaux relatifs à l'Environnement.

99. Les principaux risques climatiques au Tchad sont : (i) la baisse et la variabilité accrue de la pluviométrie (graphique 5) et des ressources en eau ; (ii) l'accroissement continu des températures observées depuis les années 90 ; (iii) la recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, canicules) qui deviendront de plus en plus fréquents.

Graphique 5 : Evolution de l'indice national de cumuls pluviométriques annuels (1950-2015)



Source : Direction de la Météorologie Nationale du Tchad, 2016

100. Le graphique 5 met en exergue une forte volatilité de l'indice à partir de 1965 avec une tendance à la baisse depuis cette date. Ainsi, la tendance de l'indice national de cumul de pluies est structurellement à la baisse, nécessitant une modernisation du système de production agricole.

101. Les modèles climatiques montrent un accroissement de la température moyenne annuelle de 0,8°C au Sud, 1,2°C au Centre et 1,3°C au Nord d'ici à l'horizon 2020 comparativement à la période de référence 1981-2010.

102. Ces évolutions climatiques, sans doute amplifiées, par les changements climatiques font que le Tchad est considéré comme l'un des hotspots (« points chauds ») du changement climatique dans le monde (CSAO, 2010). En effet, la variabilité accrue des pluies (date de début et longueur de la saison des pluies) rendra de plus en plus difficile la planification agricole.

103. Par ailleurs, les sécheresses récurrentes, la baisse générale de la pluviométrie et la dégradation de la couverture végétale ainsi que la dégradation de la biodiversité ont donné lieu à des changements sévères des paramètres environnementaux sur toute l'étendue du territoire. L'assèchement du Lac-Tchad constitue une menace particulièrement préoccupante pour le bien-être social et économique des populations des pays riverains.

104. L'émergence du Tchad à l'horizon 2030 nécessitera donc de relever de nombreux défis environnementaux, par la promotion et le financement d'actions d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques conformément aux principes de développement durable.

105. D'une manière générale, ces défis se posent en termes de désertification, de dégradation des forêts, de dégradation du potentiel productif du sol, de compétition pour l'accès aux ressources, de dégradation des habitats naturels, de perte de la biodiversité, de réduction du niveau des nappes phréatiques, d'ensablement des oasis.

106. A cela s'ajoutent le développement d'espèces envahissantes et de pollutions diverses, d'extension du temps et de l'espace nécessaire à la transhumance, de dégradation des aires protégées et des zones humides et de feux de brousse.

Dégradation des sols au Tchad



107. En matière de cadre de vie, des textes administratifs et réglementaires existent, toutefois des efforts restent à faire en ce qui concerne l'effectivité de leur application. Plus spécifiquement, l'urbanisation au Tchad est alimentée par une croissance moyenne annuelle de la population de l'ordre de 3,6%. Cette mutation s'accompagne d'une dynamique foncière marquée par l'absence d'un cadre réglementaire. La régulation de l'accès aux ressources naturelles dépend entièrement des rapports de force sur le terrain.

108. D'une manière générale, la problématique foncière¹ est liée à deux (2) obstacles qu'il est urgent de considérer : (i) les communautés tchadiennes ont leur histoire, leur culture et leur économie totalement liées à leur terroir que la loi nationale ne prend pas en compte ; et (ii) le cadre légal sur le foncier est bâti sur une fourchette de lois sectorielles très disparates et qui ne dispose pas d'une loi cadre pour régler l'ensemble du dispositif.

109. Il convient de souligner également que la coutume dans certaines communautés tchadiennes « exclut » les femmes de l'accès à la propriété foncière alors qu'elles occupent une place particulière dans l'économie en milieu rural. A titre illustratif, le secteur agricole occupe plus de 2/3 de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes (FAO, 2015).

110. La création de l'observatoire du foncier depuis 2001 vise, entre autre, à remédier à cette situation. Cependant, cet objectif est loin d'être pleinement atteint pour au moins quatre raisons : (i) vétusté du cadre institutionnel (la loi de 67 est héritée du système colonial) ; (ii) non codification des lois coutumières après 50 ans ; (iii) changement de statut des chefs traditionnels devenus collaborateurs de l'Etat ; et (iv) développement fulgurant des villes. Par ailleurs, les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement qui étaient respectivement de 21% et 7% en 2000 sont passés à 52,5% et 18% en 2015.

111. L'amélioration du cadre de vie urbain est un véritable défi du fait de l'inadéquation entre l'offre et la demande en logement/habitat, avec des effets pervers sur le coût du loyer et la cherté de vie (Etude sur la dynamique de l'inflation et de la cherté de vie, MEC/PNUD-2016).

¹ Cf. *JP-Groupe citoyen*

1.5. Une gouvernance à améliorer et à consolider

112. La Conférence Nationale Souveraine (CNS), tenue du 15 janvier au 7 avril 1993 à N'Djaména, a jeté les bases de l'adoption de la Constitution du 31 mars 1996, modifiée par la loi constitutionnelle de juillet 2005. C'est cette dynamique qui a permis au Gouvernement de poursuivre les réformes politiques sur la période 2000-2015. Ces réformes ont renforcé la liberté de la presse et permis la mise en place de plusieurs institutions de contrôle et de régulation de la vie publique. Cette ère de démocratie a favorisé l'émergence des Organisations de la Société Civile qui participent activement au développement socio-économique et à la construction de l'Etat de droit.

113. Entre 2010-2012, des élections présidentielles, législatives et locales apaisées ont été organisées. L'accord politique d'avril 2014, la composition inclusive de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et du Cadre National du Dialogue Politique (CNDP), le recensement électoral biométrique d'électeurs constituent des acquis importants qui ont amélioré la transparence de l'élection présidentielle de 2016.

114. La marche vers la réconciliation de la classe politique autour des mêmes idéaux fondamentaux de développement et de stabilité se fait progressivement.

115. Dans le domaine de la justice, la Constitution, en son article 148, stipule que le pouvoir judiciaire est exercé au Tchad par la Cour Suprême, les Cours d'Appel, les Tribunaux et les Juridictions d'exception telles que les Cours criminelles.

116. Pour consolider la paix et la stabilité, le Gouvernement a réformé les forces de défense et de sécurité en 2011-2012. Ces forces sont intervenues au Mali, au Cameroun, au Niger, en RCA et au Nigéria pour contribuer au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité continentale en 2014-2015. Le Tchad a adhéré, par ailleurs, le 26 Janvier 2013 au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs. Cependant, le pays fait face à une faible performance de ses institutions tant au niveau central que local et à un mauvais classement dans l'indice de perception de la corruption de Transparency international (147^{ème} sur 168 pays¹).

1.5.1. Une gouvernance locale et administrative à institutionnaliser

117. La gouvernance locale et administrative est confrontée aux insuffisances du cadre juridique et aux faibles capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) à planifier et à gérer le développement en lien avec les orientations nationales. En outre, l'insuffisance des ressources et des compétences transférées aux autorités locales ne permet pas d'asseoir une véritable politique de développement local.

¹ *Corruption Perception Index, Transparency International, 2015.*

1.5.2. Une gouvernance économique à orienter davantage vers la gestion des ressources publiques

118. Pour améliorer l'efficacité dans la gestion des finances publiques, le Gouvernement a lancé un ambitieux Plan d'Action pour la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAMFIP). Les résultats attendus de cette modernisation étaient une fourniture plus performante de services au profit de tous les usagers (opérateurs économiques, administrations, partenaires techniques et financiers, citoyens, etc.).

119. Il s'agissait également d'assurer un meilleur contrôle des dépenses et des recettes ainsi que leur utilisation optimale au profit du développement économique et social. Parmi les résultats obtenus figure l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE en 2015 ayant permis de bénéficier d'un allègement de la dette multilatérale et bilatérale pour un montant de 1,1 milliard de dollars US.

1.6. Une paix et une sécurité à consolider davantage

120. Depuis 2009, le Tchad a retrouvé une stabilité politique et sécuritaire qui toutefois a été troublée par la récente montée du terrorisme, principalement dans la région du Lac Tchad. Cette menace s'ajoute aux risques de conflits intercommunautaires sporadiques ayant fondé la nécessité d'instituer des cadres de dialogue et de concertation interconfessionnels et intercommunautaires. Ce qui permet une cohésion sociale et un renforcement de l'unité nationale.

121. La persistance des mines et engins non explosés dans la partie septentrionale du pays continue d'entraver la libre circulation des personnes et des biens.

122. En 2017, le Système des Nations Unies a comptabilisé sur le territoire tchadien 391 000 réfugiés, 94 500 retournés, 109 000 déplacés internes ainsi que 322 ressortissants de pays tiers. Cela pose, d'une part, des défis sécuritaires, de gestion des ressources naturelles et d'accès aux services sociaux de base, tant pour ces personnes en situation de déplacement que pour les populations hôtes estimées à 734 000 personnes.

123. En matière de consolidation de la paix, de cohésion sociale et de prévention des conflits, plusieurs centaines de conflits inter et intracommunautaires ont pu être résolus pacifiquement de 2011 à 2015 avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment à travers les Comités locaux de Paix (CLP) et les radios communautaires. Cependant, les CLP sont faiblement institutionnalisés et n'ont pas encore une collaboration formelle avec les institutions judiciaires et la Médiature de la République.

I.7. Un système statistique à mettre au service du suivi et de l'évaluation des politiques publiques

124. Le diagnostic de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS, 2011-2015) révèle des insuffisances dans l'infrastructure statistique nationale pour le suivi des progrès enregistrés à partir des indicateurs de développement. Des constats édifiants ont été faits dans ce sens par les revues du PND au titre des années 2013, 2014 et 2015.

125. L'analyse du gap d'informations pour le suivi et l'évaluation du PND 2013-2015 a souligné la nécessité de mettre en place un système durable de collecte de données sur l'environnement, la gouvernance, la pauvreté, les inégalités, l'emploi et la formation professionnelle des jeunes, les infrastructures routières, l'alphabétisation, les entreprises modernes, le secteur informel, etc.

I.8. Des défis et des enjeux majeurs à relever

126. L'analyse diagnostique dans le cadre de la formulation du PND 2017-2021 a permis d'identifier des enjeux majeurs pour la matérialisation de la Vision 2030.

127. Il s'agit, entre autres : (i) de consolider l'unité nationale, la paix et la sécurité ; (ii) d'améliorer la gouvernance et de renforcer l'Etat de droit ; (iii) de maîtriser le rythme de croissance de la population ; (iv) de résoudre la question de la fragilité de l'économie fortement dépendante au pétrole (en la diversifiant) ; (v) de combler le déficit d'infrastructures économiques et sociales ; (vi) de préserver les ressources naturelles et d'atténuer les conséquences du changement climatique ; et (vii) d'accumuler davantage le capital humain pour impulser le développement.

CHAPITRE II : FONDEMENTS, PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES STRATÉGIQUES DU PND 2017-2021

128. Ce deuxième chapitre du PND est structuré autour du fondement du PND, des principes directeurs de sa mise en œuvre, de ses Axes stratégiques et de la cohérence entre la Vision 2030, le PND et les ODD pour lesquels le Tchad s'est engagé à réaliser, à l'instar de la communauté internationale.

II.1. Fondement du Plan National de Développement (PND) 2017-2021

129. La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » constitue le premier fondement du PND 2017-2021. Elle ambitionne de réaliser l'émergence du Tchad à l'horizon 2030. L'énoncé de la Vision est le suivant : « *Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée, et offrant un cadre de vie agréable pour tous* ». En outre, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable font aussi partie des fondements du premier PND de la Vision 2030.

130. Ce PND s'inscrit ainsi dans une dynamique de transformation structurelle de l'économie tchadienne. Une telle option impliquera des politiques publiques ciblées et un rôle actif du secteur privé dans l'accroissement des investissements productifs dans les secteurs porteurs et innovants. Quatre Axes stratégiques suivants ont été retenus : (i) le renforcement de l'Unité Nationale ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ; (iii) le développement d'une économie diversifiée et compétitive ; et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

131. L'unité nationale à laquelle aspirent les Tchadiens consistera à unifier les différentes composantes de la société avec leurs spécificités culturelles et confessionnelles respectives. Cette unité se fonde sur leur appartenance à une même nation. A cet effet, il sera mis en place des institutions républicaines fortes, des mécanismes de concertation inter et intracommunautaires.

132. Au regard du rôle majeur de la gouvernance pour faciliter le processus d'émergence, des réformes pour une administration de missions axées sur les résultats de développement seront adoptées. D'importantes réformes seront engagées en matière de finances publiques et d'environnement des affaires. Le PND 2017-2021 poursuivra et intensifiera les initiatives de renforcement de la culture démocratique en bâtissant sur une meilleure crédibilité et un leadership fort à différents niveaux de l'appareil de l'Etat, du Parlement, des Organisations de la Société Civile (OSC) et de la presse.

133. Considérant que le développement durable passe par une économie diversifiée et compétitive, permettant d'amortir les effets des chocs internes et externes, le PND 2017-2021 mobilisera les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la transformation structurelle de l'économie tchadienne.

134. Une autre condition nécessaire à l'émergence est d'approfondir l'approche du développement durable par le renforcement de la gouvernance environnementale et l'intégration de la perspective de l'économie verte dans les politiques de développement.

135. Le PND 2017-2021 capitalise sur les enseignements de la mise en œuvre du PND 2013-2015 et les Axes de la Vision 2030. Il a pour ambition de créer les fondations du processus de transformations structurelle et socio-économique qui conduira le Tchad vers son émergence à l'horizon 2030.

II.2. Principes directeurs de mise en œuvre du PND 2017-2021

136. La réussite de la mise en œuvre du PND 2017-2021 reposera sur le respect des principes directeurs suivants : (i) la volonté politique et l'engagement national ; (ii) l'appropriation nationale ; (iii) le leadership et la responsabilisation ; (iii) la priorisation des actions ; et (iv) la gestion axée sur les résultats et la redevabilité. La volonté politique conditionnera et engagera le Gouvernement dans la mise en place des programmes en cohérence avec les Axes stratégiques et le suivi de la mise en œuvre des réformes structurelles pour impulser les changements escomptés.

137. L'appropriation nationale reposera sur une stratégie de communication efficiente en amont et en aval du processus de mise en œuvre du PND 2017-2021. L'approche inclusive sera privilégiée pour garantir la pleine participation des populations à tous les niveaux. Elle permettra aussi de développer une conscience nationale par rapport au bien-fondé des orientations stratégiques du PND.

138. Le leadership national et le sens de responsabilisation des différents acteurs nationaux devront garantir la faisabilité des actions prévues et promouvoir l'esprit de redevabilité et la participation individuelle et collective aux résultats de développement.

139. La priorisation des actions est fondamentale dans un contexte volatile et complexe caractérisé par la cohabitation de plusieurs défis interdépendants (sécurité, humanitaire, développement, etc.). Il sera déterminant de prioriser les actions de développement les plus porteuses et à forts effets d'entraînement sur les autres.

140. Le principe de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) sera appliqué principalement dans le secteur public durant tout le processus de mise en œuvre du PND. Le PND doit faire l'objet d'un suivi annuel, à mi-parcours et final sur la base d'un examen approfondi de son cadre de mesures de performances.

141. Pour ce faire, des indicateurs objectivement mesurables seront définis. Cette démarche permettra de garantir un suivi efficient des progrès accomplis dans la réalisation de la feuille de route qui mènera le pays sur le sentier de l'émergence.

142. La redevabilité reposera sur la reddition des comptes, la culture de la transparence, l'analyse de la traçabilité des ressources engagées et la responsabilité managériale en relation avec les parties responsables de la mise en œuvre au niveau des populations et des institutions de l'Etat.

II.3. Axes stratégiques du PND 2017-2021

143. Pour concrétiser la Vision 2030, le PND 2017-2021 se fixe comme objectif global de jeter les bases d'un Tchad émergent. De manière spécifique, il s'agit de : i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ; ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau et à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et iii) bâtir un Tchad dynamique, fort économiquement et respectueux de l'environnement.

144. Au regard de tous les défis et enjeux identifiés, quatre (04) Axes stratégiques, arrimés aux quatre Axes de la Vision, sont définis pour réaliser cet objectif. Il s'agit (i) du renforcement de l'Unité Nationale ; (ii) du renforcement de la bonne gouvernance et l'Etat de droit ; (iii) du développement d'une économie diversifiée et compétitive ; et (iv) de l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

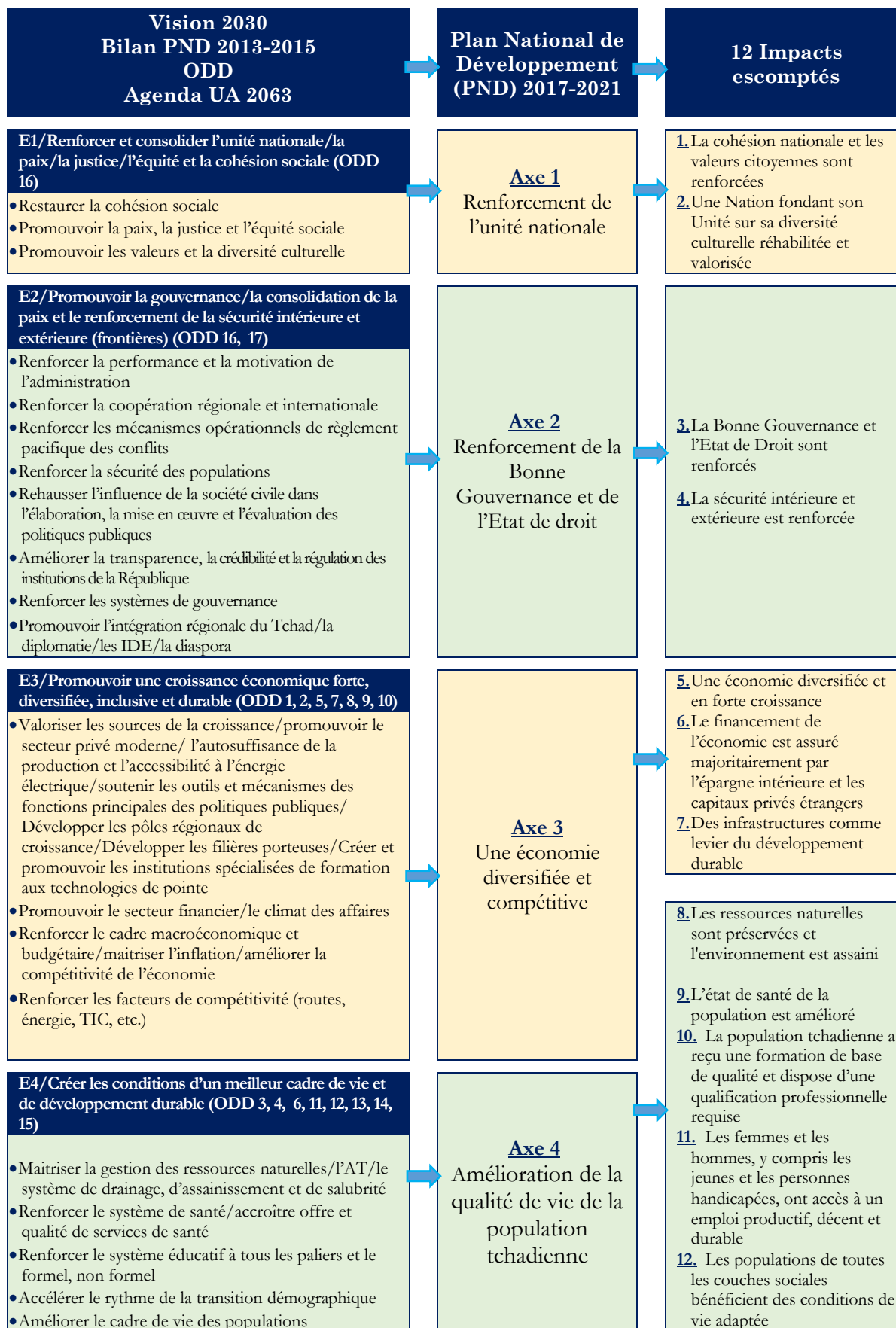
145. Par ailleurs, des lignes d'action et des programmes de développement, qui prendraient en compte d'autres préoccupations transversales et conjoncturelles comme le genre, le suivi-évaluation, la gestion des urgences et des fragilités, seront élaborés et exécutés.

II.4. Cohérence entre la Vision 2030, le PND 2017-2021 et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

146. Les dix-sept (17) ODD décrivent l'engagement des pays membres de l'ONU à réaliser, à l'horizon 2030, les quatre objectifs stratégiques suivants : (i) promouvoir une croissance inclusive durable qui mettrait l'accent sur l'éradication de l'extrême pauvreté ; (ii) réduire les inégalités de revenus et les disparités spatiales au sein de chaque région et entre les régions, et réduire le chômage et les inégalités liées au genre ; (iii) assurer la durabilité environnementale des stratégies de développement ; et (iv) promouvoir la bonne gouvernance et la sécurité (à travers surtout la transparence, l'efficacité des institutions, la primauté du droit et la participation).

147. Le schéma, ci-après, établit la cohérence entre la Vision 2030, le PND 2017-2021, les ODD et les 12 principaux impacts du PND recherchés à l'horizon 2021.

Figure 1 : Liens entre la Vision 2030, le PND 2017-2021 et les ODD



CHAPITRE III : AXES STRATEGIQUES ET RESULTATS ATTENDUS

148. Le présent chapitre présente l'objectif global et les résultats attendus de chacun des quatre (04) Axes stratégiques du PND 2017-2021.

III.1. Renforcement de l'unité nationale (Axe 1)



149. L'unité nationale à laquelle aspirent les Tchadiens vise d'abord à garantir la paix, la sécurité, la justice et les droits humains en vue d'impulser de nouvelles dynamiques économiques et sociales. Cela passera par un processus de collaboration mutuelle entre les différentes composantes de la société, toutes ethnies et confessions religieuses

confondues. Cette unité se fonde avant tout sur l'appartenance à la nation tchadienne.

III.1.1. Objectif global et sous-axes

150. L'objectif global de l'Axe est de *bâtir une nation unie et créative*. Deux sous-axes sont identifiés pour réaliser cet objectif : (i) la promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale ; et (ii) la promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif.

III.1.2. Principaux résultats par sous-axe

III.1.2.1. Promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale (Sous-axe 1.1)

➤ Résultat 1.1.1. La cohésion nationale est assurée

151. La restauration de la cohésion sociale passera tout d'abord par la facilitation du dialogue social et religieux et la régulation du climat social par les institutions de promotion de la paix. A cet effet, la laïcité de l'Etat sera réaffirmée et les capacités des organes de paix sociale et de gestion des conflits seront renforcées.

152. La problématique foncière fera l'objet d'une réforme en profondeur qui prendra en compte les préoccupations des différentes communautés du pays en vue d'apaiser les tensions intercommunautaires et de mettre fin à l'exclusion des femmes de l'accès à la propriété et surtout aux actifs productifs. A cet effet, les deux principes suivants seront réaffirmés : (i) la primauté des communautés traditionnelles et coutumières ; et (ii) la notion de domaine national comme un bien de la nation et non de l'Etat. La politique nationale en matière foncière qui sera adoptée devra servir de loi cadre pour toutes les autres lois régissant l'utilisation de la terre.

➤ Résultat 1.1.2 : Les valeurs citoyennes sont promues

153. La promotion des valeurs citoyennes passe par le respect des lois et des règles en vigueur et le renforcement des capacités des organisations qui promeuvent ces valeurs.

154. Les actions prévues à cet effet viseront : (i) la formation et l'équipement des principaux acteurs de promotion des valeurs citoyennes ; (ii) la sensibilisation de la population pour une éducation citoyenne ; et (iii) le respect par la population du code d'éthique et de déontologie de la citoyenneté.

III.1.2.2. Promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif (Sous-axe 1.2)

➤ Résultat 1.2.1 : La diversité culturelle est promue

155. La promotion de la diversité culturelle nécessite avant tout que les valeurs culturelles traditionnelles soient vulgarisées et valorisées. A cette fin, il s'agira de : (i) concevoir et mettre en œuvre un programme adéquat d'éducation sur la diversité culturelle ; (ii) sensibiliser la population à la fierté culturelle ; (iii) poursuivre la stratégie de valorisation des langues nationales ; (iv) organiser des manifestations culturelles traditionnelles et modernes ; (v) appliquer la loi 13/PR/2010 portant statuts et attributions des chefs traditionnels ; et (vii) créer des structures d'information et de sensibilisation sur les us et coutumes.



➤ Résultat 1.2.2 : Le patrimoine culturel est source de développement

156. Le patrimoine culturel contribue au développement du pays à travers notamment la production de l'art et de la culture. A cet effet, il est prévu de (i) organiser et redynamiser ces filières ; (ii) améliorer la gouvernance du secteur ; (iii) renforcer les capacités de planification, de gestion, de pilotage et de suivi ; (iv) mettre en place un plan de communication stratégique ; (v) appliquer les recommandations du forum sur le statut de l'artiste ; (vi) créer des instituts et écoles culturels et artistiques ; (vii) renforcer le curricula scolaire et universitaire dans les domaines culturel et artistique ; (viii) aménager et réhabiliter les sites culturels ; et (ix) réactualiser la liste des patrimoines naturels culturels et immatériels du Tchad.

157. Les réformes prévues à court et moyen termes pour réaliser l'objectif global de l'Axe 1 figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Principales réformes prioritaires de l'Axe 1

SOUS AXE	REFORMES PRIORITAIRES	2017	2018	2019	2020	2021
Sous-axe 1.1 : La promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale	Actualiser et adopter les textes législatifs et réglementaires régissant la laïcité de l'Etat					
	Elaborer et mettre en œuvre un nouveau code foncier					
	Faire respecter le code d'éthique et de déontologie de la citoyenneté					
Sous-axe 1.2 : La promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif	Concevoir et mettre en œuvre un programme adéquat d'éducation civique et de respect de la diversité culturelle					
	Appliquer la loi 13/PR/2010 portant statuts et attributions des chefs traditionnels					

III.2. Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit (Axe 2)



158. L'intérêt international que suscitent les publications relatives à la gouvernance (Indice Mo Ibrahim, Transparency International, etc.) indique que la bonne gouvernance est un impératif pour le fonctionnement d'un véritable Etat de droit respectueux des droits humains, garant de la sécurité et de la justice pour tous, avec une administration

publique intègre, impartiale au service du citoyen et de l'économie.

III.2.1. Objectif global et sous-axes

159. L'objectif global de l'Axe 2 est de *contribuer à la réalisation de la Vision 2030, en renforçant les bases de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de droit.* A cet effet, quatre (04) sous-axes ont été définis : (i) la promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique ; (ii) la promotion d'une bonne gouvernance économique ; (iii) le renforcement de la gouvernance démocratique ; et (iv) le renforcement de la sécurité comme facteur de développement. Les principaux résultats intermédiaires attendus par sous-axe sont définis ci-dessous.

III.2.2. Principaux résultats par sous-axe

III.2.2.1. Promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique (Sous-axe 2.1)

160. Les résultats suivants devraient rendre plus performante l'administration publique et motiver davantage ses agents.

➤ Résultat 2.1.1 : *Le fonctionnement de l'administration publique est modernisé*

161. Ce résultat sera atteint, principalement, par la mise en œuvre des actions relatives au statut de la fonction publique, à la formation et au profilage des postes et à la gestion administrative et salariale du personnel (y compris l'informatisation).

➤ Résultat 2.1.2 : *La chaîne Prospective-Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPPBSE) est systématisée dans le secteur public*

162. La systématisation de la chaîne PPPBSE passera entre autres par l'utilisation des outils modernes de planification, la programmation et le suivi des investissements sur financement intérieur et extérieur et le suivi-évaluation des politiques publiques.

➤ Résultat 2.1.3 : *Le Système Statistique National est performant*

163. La réforme de la statistique nécessitera, principalement, le renforcement des capacités humaines et matérielles de l'INSEED, l'opérationnalisation du Conseil National de la Statistique et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de coordination statistique.

➤ Résultat 2.1.4 : *Les questions transversales sont intégrées dans les politiques publiques*

164. Il s'agira de prendre en compte dans les politiques sectorielles des dimensions transversales telles que le genre, l'emploi et l'environnement (renforcement des capacités en matière d'intégration desdites questions et la mise en place d'un mécanisme de contrôle de l'effectivité de leurs prises en compte).

➤ Résultat 2.1.5 : *Des services publics de qualité sont offerts aux populations*

165. Un observatoire national sera créé afin de suivre l'amélioration quantitative et qualitative des services publics offerts aux populations.

III.2.2.2. Promotion d'une bonne gouvernance économique (Sous-axe 2.2)

166. La bonne gouvernance économique vise à améliorer la gestion des finances publiques d'une part et l'environnement des affaires d'autre part. A cet, il s'agira de la création de la Cour Spéciale en vue d'assurer et de garantir les résultats escomptés.

➤ Résultat 2.2.1 : *Les capacités des finances publiques sont renforcées durablement*

167. Il s'agira ici de renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles pour assurer une meilleure gestion des finances publiques (formation des agents, équipement, informatisation, etc.).

➤ *Résultat 2.2.2 : Les recettes publiques ont augmenté sur la période*

168. Il s'agira notamment d'augmenter l'assiette fiscale et d'améliorer le recouvrement de l'impôt. Pour ce faire, la promotion du civisme fiscal à travers l'efficacité de l'action publique et la culture du « rendre compte » sera encouragée.

➤ *Résultat 2.2.3 : L'efficacité et l'efficience de la dépense publique sont améliorées*

169. L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique se traduira notamment par une allocation stratégique des ressources, une discipline fiscale notamment en matière d'exonération ainsi qu'une plus grande fluidité et transparence des dépenses publiques.

➤ *Résultat 2.2.4 : Le cadre macroéconomique et budgétaire est stable*

Les objectifs budgétaires seront atteints à travers : i) des progrès réalisés dans l'exécution des réformes structurelles ; ii) l'inflation maîtrisée ou contenue dans la norme sous-régionale ; et iii) la croissance économique forte et soutenue, etc.

➤ *Résultat 2.2.5 : La formalisation du secteur informel est accélérée*

170. La stratégie de formalisation des entreprises du secteur informel mettra en place un cadre incitatif pour les opérateurs économiques en vue de leur formalisation et leur développement.

➤ *Résultat 2.2.6 : Les Réformes proposées par le CNPT dans le Livre Blanc sont mises en œuvre*

171. Il sera principalement mis en œuvre des actions incitatives relatives à la création d'entreprises, au transfert de propriété, au permis de construire, à l'exécution des contrats et au commerce transfrontalier.

➤ *Résultat 2.2.7 : Une stratégie de diversification et d'industrialisation de l'économie est élaborée et mise en œuvre*

172. Il est prévu à cette fin les activités suivantes : (i) élaborer une stratégie de diversification et d'industrialisation de l'économie ; et (ii) mettre en œuvre efficacement la stratégie de diversification et d'industrialisation de l'économie.

III.2.2.3. Le renforcement de la gouvernance démocratique (Sous-axe 2.3)

173. Le troisième sous-axe de l'Axe 2 vise le renforcement d'une véritable culture démocratique comme mode de gouvernance et la poursuite des réformes institutionnelles, dont celle de la Commission Nationale des Droits de l'Homme en vue de la conformer aux principes de Paris et de renforcer les mécanismes de protection des Droits de l'Homme. Ces réformes, encouragées, permettront également, sur la base de consultations nationales participative et inclusive, de redéfinir une nouvelle forme de l'Etat et d'aboutir à une nouvelle République résultant de la nouvelle constitution.

➤ *Résultat 2.3.1 : Le contrôle, la transparence, la crédibilité et la régulation des institutions de la République sont renforcés*

174. Ce résultat implique les actions suivantes : (i) appliquer les textes et lois, ainsi que la sensibilisation contre la fraude et la corruption ; et (ii) renforcer les capacités humaines et matérielles des inspections générales des départements ministériels, de la Cour des Comptes et autres institutions républicaines.

➤ *Résultat 2.3.2 : Le respect des droits humains est renforcé*

175. Pour l'atteinte de ce résultat, il est prévu de : (i) organiser des campagnes de sensibilisation des populations civiles, des Forces de Défenses et de Sécurité (FDS) et des agents pénitenciers au respect des Droits de l'Homme et des libertés publiques ; et (ii) renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) en matière de Droits de l'Homme.

➤ *Résultat 2.3.3 : Le système judiciaire est accessible aux populations et la politique carcérale est améliorée*

176. Le renforcement de l'accès au système judiciaire nécessitera de (i) construire et équiper de nouvelles juridictions ; (ii) assurer un suivi régulier des décisions de justice ; (iii) renforcer la communication sur les règles et procédures judiciaires ; (iii) améliorer l'accès inclusif et équitable aux informations ; (iv) informatiser le système judiciaire et pénitentiaire ; (v) renforcer les capacités du personnel de Justice et le cadre réglementaire du système carcéral ; et (vi) construire et équiper de nouveaux établissements pénitentiaires et un hôpital pénitentiaire.

➤ *Résultat 2.3.4 : Le fichier national de la population est disponible*

177. Trois principales activités sont proposées à cette fin. Il s'agit de : (i) examiner et consolider le recensement biométrique de la population ; (ii) développer un mécanisme de maîtrise des flux migratoires ; et (iii) renforcer l'offre de services d'Etat civil et le système de contrôle.

➤ *Résultat 2.3.5 : L'accès à l'information publique de qualité est garanti*

178. Pour atteindre ce résultat, les actions programmées sont : (i) numériser les archives et le fonds colonial ; (ii) renforcer les capacités institutionnelles et des agents du secteur de la communication, des bibliothécaires au niveau central et local ; et (iii) mettre en place un cadre juridique visant un accès libre et équitable aux différents médias publics.

➤ *Résultat 2.3.6 : Des mécanismes consensuels de règlement pacifique des conflits sont opérationnels*

179. Les actions prévues pour la réalisation de ce résultat sont principalement : (i) renforcer le cadre juridique en vue de promouvoir le climat de confiance entre la population et les FDS et du dialogue socio-sécuritaire, ainsi que la formation sur les valeurs de la cohésion, de la paix et de la coexistence pacifique ; et (ii) promouvoir le respect des différences et des valeurs de paix.

➤ *Résultat 2.3.7: La société civile est impliquée dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques*

180. Une plus forte implication des OSC dans les politiques publiques sur les grands dossiers de l'Etat et les questions majeures de développement sera assurée à travers les actions suivantes : (i) renforcer la synergie entre les OSC ; (ii) renforcer leurs capacités ; (iii) sensibiliser les OSC ; (iv) vulgariser les textes, lois, documents, etc. ; et (v) améliorer leur environnement juridique.

➤ *Résultat 2.3.8: Le Programme des Réformes Administratives au Tchad est mis en œuvre*

181. Des consultations entreprises par le Gouvernement sont en cours afin de redéfinir la forme de l'Etat pour lui en assurer une meilleure efficacité. Ces réformes aboutiront sur une nouvelle Constitution intégrant au mieux les aspirations des Tchadiens et ce compte tenu du processus de son élaboration plus inclusif et participatif.

182. Il est envisagé de créer et de rendre opérationnel les grandes provinces dotées d'une autonomie ample et réelle à travers des principales actions en se basant sur les activités existantes suivantes : (i) renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des CRA, CDA et CLA ; (ii) renforcer les capacités des services des circonscriptions administratives ; (iii) renforcer le schéma directeur informatique de l'environnement ; et (iv) finaliser l'adressage des villes et des communes.

➤ *Résultat 2.3.9: Les capacités techniques, humaines et matérielles des institutions issues des réformes institutionnelles de l'Etat sont renforcées.*

183. Le renforcement des capacités des nouvelles provinces nécessitera de (i) apporter un appui à la planification du développement local ; et assurer un transfert effectif des compétences et des ressources au profit des nouvelles entités provinciales.

184. En effet, ces réformes sont destinées à améliorer la gestion des finances publiques et l'environnement des affaires et renforcer la gouvernance démocratique, l'auto-administration locale, la démocratie et l'Etat de droit. Le processus aboutira à des élections législatives, sénatoriales, provinciales et locales à l'horizon 2018-2019.

185. Les préoccupations du Gouvernement de disposer des institutions fortes et crédibles, d'un système judiciaire, d'une administration centrale et locale performants et capables de mener avec succès les réformes relatives à l'économie et à l'environnement des affaires, au développement, à la sécurité et au respect de l'Etat de droit, sont autant des objectifs poursuivis dans ce second Axe.

III.2.2.4. Renforcement de la sécurité, facteur de développement (Sous-axe 2.4)

186. Le renforcement de la sécurité est envisagé au niveau national (renforcement de la sécurité des biens et des personnes) et au niveau international (renforcement de l'intégration et de la contribution du Tchad à la stabilité sous-régionale). Pour ce faire, huit résultats sont attendus.

➤ *Résultat 2.4.1 : Le cadre institutionnel, légal et réglementaire des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) est renforcé*

187. Il est prévu, à cette fin, les actions suivantes : (i) renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire des FDS ; (ii) adapter les conditions d'exercice des sociétés privées de sécurité au cadre législatif existant ; (iii) renforcer le cadre légal et institutionnel de prévention/gestion des risques et catastrophes.

➤ *Résultat 2.4.2 : L'armée assure efficacement le contrôle du territoire national et la sécurité transfrontalière*

188. Il est envisagé, dans ce cadre, de (i) renforcer les capacités humaines et matérielles des FDS ; (ii) construire les infrastructures ; et (iii) poursuivre le déminage, le dialogue permanent entre FDS et Population civile.

➤ *Résultat 2.4.3 : Le cadre institutionnel et réglementaire national de l'intégration régionale est renforcé*

189. Pour ce résultat, il est prévu de : (i) mettre en cohérence des politiques nationales avec les politiques régionales ; (ii) accélérer la transposition des textes communautaires dans le droit national ; et (iii) prendre en compte les textes d'application. Il faut aussi raffermir le cadre de gestion de l'intégration africaine.

➤ *Résultat 2.4.4 : La contribution du Tchad à l'intégration économique et monétaire en Afrique est renforcée*

190. L'accroissement de la contribution du Tchad à l'intégration économique et monétaire en Afrique se traduira par les actions suivantes : (i) intensifier la mobilisation des capitaux sur les marchés financiers et bancaires ; (ii) faciliter la libre circulation des biens, services, capitaux et personnes ; et (iii) mettre en œuvre l'ensemble des volets nationaux des politiques de convergence économique et monétaire en Afrique Centrale.

➤ *Résultat 2.4.5 : La participation du Tchad aux mécanismes communs de prévention, de gestion des conflits et crises humanitaires est renforcée*

191. Pour atteindre ce résultat, il est prévu de : (i) lutter intensivement contre le terrorisme, la drogue et la prolifération des armes en Afrique ; (ii) raffermir la participation du Tchad aux opérations de maintien de la paix ; et (iii) renforcer les capacités des acteurs nationaux à la prévention et à la gestion des situations des crises humanitaires.

➤ *Résultat 2.4.6 : L'outil diplomatique est modernisé*

192. Il s'agira : (i) renforcer les capacités en diplomatie et relations internationales ; (ii) élaborer et mettre en œuvre une politique des affaires étrangères ; et (iii) améliorer l'outil d'information et de communication avec les services extérieurs.

➤ *Résultat 2.4.7 : La coopération sous régionale et régionale en matière de sécurité et de développement économique est renforcée*

193. Toutes les problématiques liées au développement durable, notamment les questions de l'environnement et de la salubrité urbaine, seront intégrées dans les échanges diplomatiques.

➤ *Résultat 2.4.8 : Les accords commerciaux internationaux sont mis en œuvre de manière avantageuse pour le pays*

194. Le Tchad développera une diplomatie active en vue de capter les gains issus de la mise en œuvre des accords commerciaux internationaux.

195. Quelques réformes prioritaires sont prévues pour l'Axe 2 (Tableau 5).

Tableau 5 : Principales réformes prioritaires de l'Axe 2

SOUS-AXES	REFORMES PRIORITAIRES	ANNEES				
		2017	2018	2019	2020	2021
Sous-axe 2.1. La promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique	Poursuivre la réforme du code de travail					
	Réaliser l'audit de la solde, des diplômes des agents de l'Etat, des sociétés parapubliques					
	Réviser le statut général de la Fonction Publique					
	Réformer l'appareil statistique					
Sous-axe 2.2. Promotion d'une bonne gouvernance économique	Mettre en œuvre un cadre législatif et réglementaire de la gestion des Finances Publiques rénové, cohérent et adapté à la situation					
	Mettre en place des dispositifs de mobilisation des ressources intérieures et du suivi de la gestion des ressources extérieures dans le respect de l'équilibre budgétaire					
	Mettre en place le système d'information intégré décisionnel de gestion des finances publiques conformément aux directives de la CEMAC					
	Réaliser régulièrement l'étude PEFA					
	Mettre en œuvre la réforme fiscale et les recommandations pour la diversification des recettes fiscales					
	Rationaliser la préparation et l'exécution des budgets en vue d'en assurer la rigueur, l'efficacité et la transparence					
	Mettre en place un système de contrôle (cohérent, efficient, efficace) conforme aux normes de la CEMAC et internationales					
	Mettre en œuvre des actions relatives à la création d'entreprises, au transfert de propriété, au permis de construire, à l'exécution des contrats et au commerce transfrontalier					
Sous-axe 2.4. Renforcement de la sécurité comme facteur de développement	Améliorer le cadre institutionnel, légal et réglementaire des forces de Défense et Sécurité (FDS)					
	Renforcer le cadre juridique et du dialogue en vue de promouvoir le climat de confiance entre la population et les FDS					
	Renforcer les capacités opérationnelles des FDS et des magistrats en techniques de lutte anti-terroriste					
	Appliquer les recommandations et engagements pris au sein de la CEMAC					

III.3. Développement d'une économie diversifiée et compétitive (Axe 3)

196. L'économie tchadienne, essentiellement basée sur des cultures de rente (notamment le coton) et les industries extractives (surtout pétrolière), est exposée à des aléas climatiques et aux fluctuations des prix des matières premières. La croissance économique enregistrée à près de 7,4% entre 2003 et 2015 est principalement imputable à l'exploitation des ressources pétrolières. Ce constat est symptomatique de la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs exogènes, dont la baisse des prix des produits de base. Le pays dispose pourtant de potentialités et des opportunités au regard de ses avantages comparatifs. Ces potentialités et opportunités portent principalement sur les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'eau, l'environnement, les mines et les énergies renouvelables. Les exploiter permettra de restructurer et de diversifier l'économie tchadienne.

Abattoir de Farcha (N'Djamena)



III.3.1. Objectif global et sous-axes

197. L'objectif global de l'Axe 3 du PND 2017-2021 est *de diversifier les sources de croissance économique et de dynamiser les secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emplois décents*. La diversification de l'économie se fera sur la base des avantages comparatifs du Tchad et notamment du développement des filières dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et les mines. Le développement des secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'eau, l'environnement, les mines et les énergies renouvelables permettra d'amorcer la transformation structurelle de l'économie nationale et d'assurer la souveraineté alimentaire. Trois sous-axes ont été identifiés : (i) une économie diversifiée et en forte croissance ; (ii) un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure, les crédits à l'économie et les capitaux privés étrangers ; et (iii) des infrastructures comme levier du développement durable.

III.3.2. Principaux résultats par sous-axe

III.3.2.1. Une économie diversifiée et en forte croissance (Sous Axe 3.1)

➤ *Résultat 3.1.1 : La contribution au PIB des sous-secteurs minier, touristique et artisanal est renforcée*

198. La valorisation des sous-secteurs minier, touristique et artisanal contribuera à la diversification des sources de revenus, eu égard à leurs potentialités dans l'économie nationale. A cet effet, le PND prévoit des actions favorisant le renforcement des capacités, l'organisation et l'encadrement des opérateurs économiques d'une part et la mise en place d'un cadre légal et réglementaire incitatif d'autre part.

199. De manière spécifique, il s'agira de : (i) promouvoir et industrialiser le secteur minier ; (ii) élaborer et mettre en œuvre la stratégie de développement du tourisme ; (iii) renforcer le cadre institutionnel et de pilotage de ces trois sous-secteurs ; (iv) renforcer les capacités des infrastructures hôtelières du Tchad ; (v) élaborer et mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat (SNDA) ; (vi) renforcer les capacités institutionnelles, matérielles et techniques des agents du sous-secteur artisanat ; et (vii) créer un environnement favorable aux affaires dans le secteur de l'artisanat.

➤ *Résultat 3.1.2: Des filières porteuses dans les sous-secteurs agro-sylvo-pastoraux sont développées dans des pôles de croissance*

200. Pour diversifier son économie, le pays s'appuiera sur les filières porteuses dans le domaine agro-sylvo-pastoral identifiées dans l'Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce au Tchad (EDIC II - 2016). Les filières cuir, gomme arabique, sésame, oignon, ail, blé, canne à sucre, riz, spiruline, textile, natron, dattes, arachide et karité seront promues par la mise en place de véritables pôles économiques de compétitivité dans les régions où elles sont produites.

201. Ces pôles de croissance ciblés dans le « Plan d'Urgence National de Développement : Tchad sans Pétrole » sont le Lac Tchad, le Salamat, les deux Mayo-Kebbi, le Guera, le Ouaddaï, le Barh El Ghazel, l'Ennedi Est, le Chari Baguirmi et le Hadjer Lamis. Ils réuniront dans une même région l'ensemble des acteurs de la filière (producteurs, coopératives et industriels, etc.).

202. La modernisation de l'élevage à travers la réalisation des barrages et marres pastoraux augmentera la productivité du secteur et réduira ainsi la dépendance de l'économie nationale aux ressources pétrolières. Cela permettra également d'accroître les revenus des pastoraux et de renforcer leur résilience. Pour ce faire, il est prévu la transformation industrielle des produits dérivés de l'élevage afin d'en augmenter la valeur ajoutée et d'exporter des produits semi-finis et finis.

203. En effet, la mise en place par l'État d'infrastructures adéquates (électricité, routes, TIC, etc.) dans ces pôles incitera la création d'industries de stockage, de transformation et de conservation des produits de base. La structuration de ces filières conduira à des économies d'échelle suffisantes pour insérer l'économie du Tchad dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

204. L'augmentation des exportations aura un impact bénéfique direct sur le revenu des acteurs de la filière mais également sur les finances publiques de l'État. A cet effet, le PND prévoit de (i) promouvoir le dialogue public-privé des acteurs des différentes filières ; (ii) améliorer la gouvernance de ces secteurs ; (iii) élaborer un cadre réglementaire et institutionnel pour mettre en place les pôles de croissance ; et (iv) mettre en œuvre des grands Programmes Nationaux d'Investissements dans les Secteurs Rural, des Mines et Énergie Renouvelable.

205. En outre, le Gouvernement à travers le Programme National de la Souveraineté Alimentaire compte atteindre la souveraineté alimentaire d'ici 2021, de telle sorte que chaque Tchadien mange, se soigne et s'éduque dignement et correctement. Cet objectif sera réalisé grâce à des investissements substantiels dans le secteur rural en lien avec les filières agro-sylvo-pastorales porteuses.

III.3.2.2. Un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure, les crédits à l'économie et les capitaux privés étrangers (Sous-axe 3.2)

➤ *Résultat 3.2.1 : L'offre de services financiers est mieux adaptée aux besoins des agents économiques*

206. L'adaptation de l'offre de services financiers aux besoins des agents économiques se fera à travers les actions suivantes : (i) mettre en œuvre la stratégie nationale de la finance inclusive ; (ii) créer les structures bancaires spécialisées dans le financement de certains secteurs spécifiques (agriculture, artisanat) et certaines catégories de populations ; (iii) augmenter le volume de financement de l'économie sur les ressources locales ; (iv) augmenter le volume de capitaux privés étrangers pour le financement des investissements productifs ; et (v) développer des solutions alternatives de financement aux crédits bancaires.

➤ *Résultat 3.2.2 : L'avènement de nouveaux actionnaires privés nationaux est promu*

207. Des nouvelles entreprises nationales contribueront à la dynamisation du secteur privé. L'atteinte de ce résultat reposera sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'actionnariat.

III.3.2.2. Des infrastructures comme levier du développement durable (Sous-axe 3.3)

➤ *Résultat 3.3.1 : Des infrastructures de transports sont renforcées*

208. Pour désenclaver les zones rurales de production, il s'agira de (i) construire, réhabiliter et entretenir les routes urbaines, interurbaines et les pistes rurales ; (ii) construire, réhabiliter et exploiter les gares routières ; (iii) développer les liaisons fluviales ; (iv) construire, réhabiliter et mettre aux normes les aéroports ; (v) renforcer les capacités de l'administration en charge de la conception, l'exécution et le contrôle des projets d'infrastructures ; et (vi) organiser le secteur des transports et assurer la sécurité.

Résultat 3.3.2 : La politique dans le domaine des TIC est mise en œuvre

209. Le développement des TIC pourrait accélérer la croissance et augmenter la compétitivité des produits tchadiens. Pour ce faire, il s'agira de : (i) élaborer une politique en matière de TIC ; (ii) renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines du secteur de TIC ; (iii) mettre en place les infrastructures TIC sur l'ensemble du territoire ; et (iv) renforcer et redynamiser les structures de gestion de la Société Tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE).

➤ **Résultat 3.3.3 :** *L'autosuffisance de la production et l'accessibilité à l'énergie électrique sont assurées*

210. Le Tchad compte améliorer le taux de couverture énergétique à travers : (i) augmenter la capacité de production ; et (ii) réaliser des infrastructures de production d'énergie électrique plus économiques et plus fiables. Pour le financement de l'Axe 3, le secteur privé sera sollicité. D'ores et déjà 8 projets ont été identifiés pour faire l'objet d'un Partenariat Public- Privé (PPP) : deux relèvent du domaine des transports, trois autres sont dans le domaine agro-pastoral et les trois derniers dans le domaine de l'énergie. La réalisation de l'Axe 3 reposera sur la mise en place d'un certain nombre de réformes à court et moyen termes. Ces réformes sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Principales réformes prioritaires de l'Axe 3

SOUS AXES	PRINCIPALES ACTIONS ET REFORMES A METTRE EN PLACE SUR LA PERIODE DU PND	ANNEE				
		2017	2018	2019	2020	2021
Sous-axe 3.1. : Une économie diversifiée et en forte croissance	Réviser et adopter le code pastoral					
	Mettre en œuvre la loi semencière portant organisation de la filière agricole					
	Elaborer le code minier et ses textes d'application					
	Elaborer et publier le cadastre pétrolier					
	Redynamiser le forum de dialogue Etat Secteur Privé (FODEP)					
	Elaborer le code du tourisme					
	Mettre en œuvre la loi portant création de l'agence nationale des aménagements hydro agricoles					
Sous-axe 3.2. : Un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers	Mettre en œuvre la stratégie nationale de finance inclusive					
	Accélérer la sécurisation des titres de propriété					
Sous-axe 3.3. : Des infrastructures comme levier du développement durable	Renforcer les capacités techniques et humaines des institutions en charge du contrôle des investissements publics					

III.4. Amélioration de la qualité de vie des Tchadiens (Axe 4)

211. Au regard des défis relatifs au capital humain, le PND 2017-2021, à travers son quatrième Axe stratégique, déterminera et réunira les conditions et les possibilités de valorisation dudit capital humain.

III.4.1. Objectif global et sous-axes

212. L'objectif global est de *créer un cadre de vie propice à l'épanouissement de la population tchadienne, tout en assurant la préservation des ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques*. Cet axe est structuré en deux sous-axes, à savoir : (i) un environnement sain avec des ressources naturelles préservées ; et (ii) un cadre propice à l'épanouissement du bien-être.

III.4.2. Principaux résultats par sous-axe

III.4.1.1. Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées (Sous-axe 4.1)

➤ *Résultat 4.1.1 : L'aménagement du territoire est assuré*

213. L'action publique portera essentiellement sur la mise en place d'instruments d'aménagement du territoire en vue de maîtriser la croissance urbaine. Ce résultat sera atteint à travers les actions suivantes : (i) opérationnaliser le cadre institutionnel et règlementaire de la gestion territoriale ; (ii) élaborer un plan urbain et régional ; et (iii) assurer la gestion au niveau local des ressources naturelles de manière participative et inclusive.

➤ *Résultat 4.1.2 : Le système de drainage et d'assainissement est amélioré, l'accès à l'eau potable est renforcé et l'habitat décent est promu.*

214. L'amélioration du système de drainage, d'assainissement et de salubrité se fera à travers les actions suivantes : (i) améliorer le cadre institutionnel du secteur de l'assainissement et de drainage ; (ii) renforcer les ouvrages de salubrité urbaine et rurale ; (iii) améliorer l'accès des populations à un système d'assainissement durable ; (iv) promouvoir la lutte effective contre les pollutions et les occupations anarchiques ; (v) améliorer l'accès des populations à l'eau potable ; (vi) mettre en œuvre le Plan d'Investissement régional Eau & Assainissement (2015-2030) ; et (vii) promouvoir l'accès des populations à un habitat décent.

➤ *Résultat 4.1.3 : Une bonne gestion des ressources naturelles est assurée*

215. A l'instar des autres pays, le Tchad s'est engagé à atteindre les ODD liés à l'adaptation aux changements climatiques et à la préservation de la biodiversité. Ce résultat sera atteint à travers les actions suivantes : (i) assurer une gestion durable des ressources naturelles et mettre en œuvre des politiques d'adaptation aux changements climatiques ; (ii) mettre en œuvre la politique de lutte contre les changements climatiques et pour la préservation de la biodiversité ; (iii) mettre en œuvre les pratiques agricoles résilientes vis à vis du climat ; (iv) rendre effectif un mécanisme de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles ; (v) créer, restaurer et sauvegarder les écosystèmes des zones humides et des aires protégées ; (vi) assurer la sauvegarde du Lac Tchad ; et (vii) faciliter l'accès de la population aux sources d'énergies mixtes (nouvelles et renouvelables).

Forestrie et Agroforestrie



III.4.1.2. Un cadre propice à l'épanouissement du bien-être (Sous-axe 4.2)

➤ Résultat 4.2.1 : *Les enfants et les jeunes d'âge scolaire fréquentent des écoles offrant des enseignements de qualité répondant aux normes*



Des élèves dans une salle de classe à N'Djaména

et secondaire général ; et (vi) renforcer l'enseignement civique.

216. Ce résultat sera atteint à travers les actions suivantes : (i) renforcer la gouvernance scolaire ; (ii) améliorer l'éducation de la petite enfance ; (iii) promouvoir la scolarisation universelle et de qualité au primaire ; (iv) assurer la scolarisation de la jeune fille et son maintien dans le système éducatif ; (v) développer l'enseignement moyen et

➤ Résultat 4.2.2 : *L'enseignement technique et professionnel est amélioré*

217. Les actions escomptées pour améliorer l'enseignement technique et professionnel sont : (i) renforcer les capacités humaines et matérielles des structures d'enseignement technique ; (ii) améliorer la gouvernance du secteur ; (iii) améliorer l'accès, l'équité et la qualité des centres de formation technique ; (iv) améliorer l'accès, l'équité et la qualité dans les centres de formation professionnelle ; et (v) renforcer les capacités des ressources humaines du secteur de la formation professionnelle.

➤ Résultat 4.2.3 : *La qualité du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est améliorée*

218. Les actions attendues sont les suivantes : (i) améliorer l'accès et l'équité à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ; (ii) améliorer la qualité de l'offre de formation et des conditions de vie et d'études pour tous les étudiants ; (iii) rendre adéquats les programmes de recherche avec les priorités nationales de développement ; (iv) rendre performant le système de gouvernance ; et (v) valoriser les langues étrangères dans l'enseignement supérieur.

➤ Résultat 4.2.4 : *La population sait lire, écrire et calculer*

219. La population sait lire, écrire et calculer à travers les actions suivantes : (i) renforcer l'éducation de base non formelle (EBNF) ; et (ii) renforcer l'alphabétisation.

➤ Résultat 4.2.5 : *La jeunesse est épanouie et bénéficie d'infrastructures de sport et de loisirs*

220. L'appui à la jeunesse se fera par les actions ci-après : (i) améliorer la gouvernance du secteur de la jeunesse et des sports ; (ii) renforcer les conditions d'épanouissement de la jeunesse ; et (iii) développer le sport et les loisirs.

➤ *Résultat 4.2.6 : Les populations en âge de travailler ont un accès à un emploi décent*

221. Ce résultat sera atteint à travers les actions suivantes : (i) améliorer la gouvernance des secteurs de l'emploi et du travail ; (ii) améliorer l'information sur le marché de travail ; (iii) renforcer le dispositif de sécurité sociale ; (iv) améliorer la santé et la sécurité au travail ; (v) améliorer la protection de l'enfance ; et (vi) mettre en œuvre le plan d'action de la politique nationale de protection sociale.

➤ *Résultat 4.2.7 : Le système de santé est renforcé*

222. Le renforcement du système de santé à tous les niveaux du secteur requiert les actions suivantes : (i) améliorer la gouvernance et le leadership du secteur de la santé ; (ii) coordonner les activités sanitaires ; et (iii) renforcer le partenariat.

➤ *Résultat 4.2.8 : L'accès aux services de santé de qualité pour les populations et plus particulièrement les femmes, les adolescentes et les enfants est amélioré*

223. L'amélioration de l'accès à des services de santé de qualité doit passer par les actions ci-après : (i) améliorer l'offre de services de santé de qualité ; (ii) augmenter la demande de services de soins de qualité ; (iii) améliorer la santé maternelle et infanto-juvénile ; et (iv) renforcer la couverture sanitaire universelle.

➤ *Résultat 4.2.9 : L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré*

224. L'amélioration de l'état nutritionnel de la population, notamment celui des femmes et des enfants se fera à travers les actions suivantes : (i) promouvoir les bonnes pratiques nutritionnelles et les mesures préventives ; (ii) renforcer la prise en charge de la malnutrition aigüe chronique ; (iii) rendre disponibles et accessibles les aliments nutritifs et diversifiés ; (iv) renforcer les capacités et la gouvernance du secteur ; (v) renforcer le contrôle sanitaire des aliments ; et (vi) renforcer la capacité des ménages à résister aux crises nutritionnelles.

➤ *Résultat 4.2.10 : La transition démographique est entamée et les bénéfices du dividende démographique commencent à se faire sentir*

225. Les dimensions démographiques seront intégrées dans les politiques, plans et programmes de développement. A cet effet, le Gouvernement assurera la disponibilité des projections démographiques pour alimenter l'élaboration des plans et programmes sectoriels et régionaux de développement ; et renforcera les capacités des planificateurs des ministères sectoriels et des collectivités territoriales pour la formulation des politiques, plans et programmes intégrant les questions de population.

226. Ce résultat sera atteint grâce aux actions suivantes : (i) promouvoir l'autonomisation de la femme et de la jeune fille ; (ii) prendre en compte les

interrelations entre la population et le développement ; et (iii) intégrer les dimensions démographiques dans les politiques, plans et programmes de développement.

227. La réalisation de l’Axe 4 repose sur les réformes à court et moyen termes suivantes :

Tableau 7 : Principales réformes prioritaires de l’Axe 4

SOUS-AXES	PRINCIPALES ACTIONS ET REFORMES A METTRE EN PLACE SUR LA PERIODE DU PND	2017	2018	2019	2020	2021
Sous-axe 4.1. Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées	Adopter et mettre en œuvre le code de l’habitat social					
	Elaborer et mettre en œuvre une politique de lutte contre les changements climatiques et pour la préservation de la biodiversité					
	Développer des mesures d’atténuation et des pratiques agricoles résilientes					
Sous-axe 4.2. un cadre propice à l’épanouissement du bien-être	Adopter les référentiels de compétences de la formation professionnelle et technique					
	Adopter la Politique Nationale de la Jeunesse					
	Elaborer et adopter la politique nationale de l’emploi et de la formation professionnelle					
	Elaborer et adopter le code de sécurité sociale					
	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gouvernance du système de santé					
	Adopter le décret d’application de la loi 006/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de la reproduction					
	Adopter et mettre en œuvre le code de la personne et de la famille					
	Adopter et mettre en œuvre la Politique Nationale Genre et la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG					
Prendre le décret d’application de la loi N°07/PR/PM/2007 du 09 mai 2007 Portant protection des personnes handicapées						

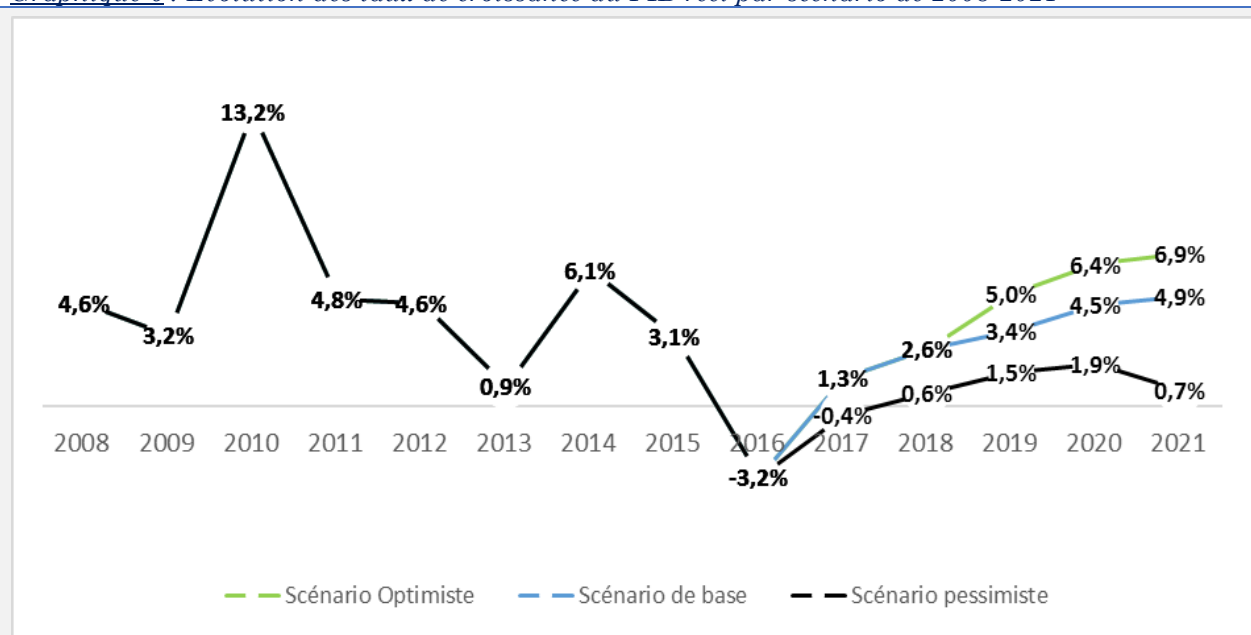
CHAPITRE IV : CADRAGE MACROECONOMIQUE, BUDGETAIRE ET SCHEMA DE FINANCEMENT DU PND 2017 - 2021

228. Le chapitre IV présente le cadrage macroéconomique et budgétaire du PND 2017-2021 selon les différents scénarii, ainsi que son schéma de financement.

IV.1. Cadrage macroéconomique et budgétaire du PND

229. Les objectifs macroéconomiques et budgétaires assignés au PND 2017-2021 visent à porter le taux de croissance moyen annuel à 3,3% sur la période 2017-2021. Le schéma de croissance du PND découle du cadrage macroéconomique réalisé selon trois (3) scénarii : (i) de référence ; (ii) optimiste ; et (iii) pessimiste ou « Tchad en état de chocs ». Le scénario de référence reflète les objectifs macroéconomiques et budgétaires retenus pour le PND 2017-2021. Ce scénario réaliste est construit à partir de la situation économique et financière actuelle, du contexte sous-régional et international. Il prend également en compte le plan de réformes à court et moyen termes et les mesures communautaires prises en décembre 2016 par les pays de la CEMAC.

Graphique 6 : Evolution des taux de croissance du PIB réel par scénario de 2008-2021



Source : INSEED-DEP/MFB, 2017

IV.1.1. Le scénario optimiste

230. Le scénario optimiste correspond à la transformation structurelle projetée par le PND 2017-2021 lorsque certaines conditions favorables se produisent. Ce scénario repose principalement sur une accélération rapide de la productivité du secteur primaire et sur l'augmentation de la contribution des industries manufacturières au PIB et aux exportations, dans un contexte d'accélération de la transition démographique.

Tableau 8 : Indicateurs au cours de la période 2017-2021

Objectifs économiques et sociaux	Situation de référence 2017-2021	Scénario optimiste 2017-2021
Taux moyen de croissance du PIB réel (%)	3,3	4,4
Taux moyen de croissance du PIB par habitant (%)	1,8	2,9
Taux moyen de croissance en volume de la production agricole (%)	6,3	7,5
Contribution en moyenne du secteur secondaire à la croissance (%)	12,0	12,3
Contribution en moyenne du secteur tertiaire (%)	36,1	35,6
Taux d'accroissement moyen annuel de la population (%)	3,5	3,3

Source : DEP/MFB, 2017

231. Pour que le Tchad se trouve sur la trajectoire de croissance du scénario optimiste, il faudrait que :

- les conditions climatiques soient très favorables sur la période aux filières agro-sylvo-pastorales porteuses ;
- l'octroi des crédits à l'économie (notamment à l'agriculture à travers l'opérationnalisation d'une banque agricole) soit intensifié ;
- les réformes institutionnelles engagées dans le secteur du développement rural visant la restructuration des organes techniques de mise en œuvre des politiques ainsi que leur efficacité aient un impact plus important ou plus rapide que prévu ;
- la sécurité dans le bassin du Lac Tchad soit restaurée et facilite la reprise de l'activité économique dans la région et des échanges extérieurs ;
- la mise en exploitation des abattoirs en construction (développement des chaînes de valeur et amélioration du produit intérieur brut) soit accélérée ;
- de nouveaux gisements miniers abondants et exploitables soient découverts au cours de l'inventaire minier et que le laboratoire de recherche minier soit réhabilité ;
- la production d'électricité, de gaz et d'eau s'accroisse significativement et plus rapidement grâce aux différents projets (extension du réseau électrique, plan d'électrification des villages et amélioration des réseaux de distribution d'eau potable) ;
- le plan d'apurement des arriérés de paiements découlant du projet d'audit de la dette publique hors circuit des dépenses soit mis en place et ainsi permette de relancer l'activité économique ;
- l'Etat cède les actifs pétroliers concédés par la société CNPC ;
- les prêts non concessionnels, notamment le prêt Glencore, soient rééchelonnés.

232. Si les hypothèses définies ci-hauts se réalisent, l'économie pourrait enregistrer un taux de croissance de 4,4% en moyenne sur la période 2017-2021, grâce principalement au dynamisme du secteur primaire (+7,2%). Toutes les branches d'activités de ce secteur contribueraient à cette performance, particulièrement les branches agriculture (+7,6%) et élevage (+7,6%). L'activité

pétrolière progresserait en moyenne de 5,2% et les activités minières devraient atteindre un taux moyen de 5,3% par an sur la période.

233. La valeur ajoutée du secteur secondaire ne progresserait que de 4,1% en moyenne entre 2017 et 2021. Cette reprise lente serait soutenue par la plupart des branches de ce secteur, notamment les agro-industries (3,9%), les industries de raffinage du pétrole avec un taux de croissance moyen de 7,2% en lien avec la relance des activités.

234. Le secteur tertiaire devrait enregistrer une baisse d'activité (-2,5%) au cours de deux (2) premières années de la mise en œuvre du plan avant de repartir à la hausse grâce aux services du commerce (7,3%), du transport (4,9%) et des services financiers (4,3%).

235. Les importations en volume augmenteraient de 2,4%, sous l'impulsion notamment des importations de biens d'équipements destinés aux chantiers d'infrastructures. L'inflation serait contenue en deçà du seuil de 3% de la norme communautaire de la CEMAC.

Tableau 9 : Evolution du taux de croissance du PIB (%) et de l'investissement en 2016-2021

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moy. 2017-21
Taux de croissance du PIB réel	-3,2	1,3	2,6	5,0	6,4	6,9	4,4
Taux de croissance du PIB hors pétrole	-9,0	5,8	3,7	9,5	4,6	5,7	5,9
Secteur primaire	4,6	6,7	5,6	8,4	7,5	7,8	7,2
Secteur secondaire	-8,1	0,8	1,4	6,7	5,3	6,2	4,1
Secteur tertiaire	-8,6	-4,4	-0,7	0,2	5,2	5,8	1,2
Taux d'investissement publics en % du PIB	3,1	3,7	4,8	8,0	8,6	8,5	6,7
Taux d'investissement privé en % du PIB	8,0	8,0	8,1	8,7	8,2	7,9	8,1

Source : DEP/MFB, 2017

236. Du côté des emplois du PIB, la croissance économique sur la période 2017-2021 profiterait de la hausse des investissements (11,0%), après une forte baisse observée en 2016 (-19,8%). Cette hausse serait due principalement à la reprise des investissements publics (+22,1%). La consommation finale devrait augmenter en moyenne de 2,8%, soutenue par la consommation privée qui croîtrait de 3,3%. Quant à la demande extérieure, elle connaîtrait une augmentation de 5,2% en lien avec le climat de sécurité dans la sous-région.

Tableau 10 : Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants (%)

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moy.2017-21
Taux de croissance du PIB réel	-3,2	1,3	2,6	5,0	6,4	6,9	4,4
Importations de biens et services	-15,9	0,9	2,1	3,0	3,0	3,1	2,4
Total des ressources	-6,2	0,7	2,3	4,0	5,6	5,4	3,6
Dépenses de consommation finales	-4,0	-0,1	1,4	0,9	5,5	6,1	2,8
Formation brute de capitale fixe (FBCF)	-19,8	6,8	10,7	28,4	5,1	3,9	11,0
Exportations	-10,1	2,5	2,6	5,5	10,1	5,2	5,2
Total des emplois	-6,2	0,7	2,3	4,0	5,6	5,4	3,6

Source : DEP/MFB, 2017

237. En termes d'investissements, le scénario optimiste prévoit un niveau d'investissements publics de 2 412,29 milliards de FCFA au cours de la période 2017-2021.

IV.1.2. Scénario pessimiste ou d'un « Tchad en état de choc »

238. Le taux de croissance du PIB réel serait négativement impacté par les facteurs suivants :

- les conditions climatiques défavorables ;
- la dégradation des cours des matières premières, notamment du pétrole ;
- les difficultés d'exécution du plan d'apurement des arriérés ;
- l'insécurité dans la sous-région comme entrave aux échanges commerciaux et aux investissements publics et privés.

239. La récession de 2016 se poursuivrait en 2017 avec un taux de croissance de -0,4%. Le taux moyen de croissance du PIB réel serait alors de 0,9% pour la période 2017-2021.

Tableau 11 : Evolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement entre 2016 – 2021 (%)

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moy. 2017-2021
Taux de croissance du PIB réel	-3,2	-0,4	0,6	1,5	1,9	0,8	0,9
Taux de croissance du PIB hors pétrole	-2,5	-0,7	0,6	1	1,6	0,9	0,7
Secteur primaire	4,6	3,3	3,5	2,6	-1,2	-3,1	1,0
Secteur secondaire	-8,1	0,4	-1,1	4	6,3	5,8	3,1
Secteur tertiaire	-8,6	-4,6	-2,3	-1	3,6	3,2	-0,2
Taux d'investissement publics en % du PIB	3,1	4,1	3,5	3,5	3,8	4	3,8
Taux d'investissement privé en % du PIB	8,0	5,8	5,7	5,6	5,7	5,8	5,7

Source : DEP/MFB, 2017

240. Du côté de la demande, la croissance économique sur la période 2017-2021 serait impactée négativement par la baisse des exportations (-7,9%) et par une atonie de la consommation finale (+0,2%).

241. Cette situation résulterait des menaces terroristes, entravant les échanges commerciaux intérieurs et extérieurs. La difficulté de mobiliser des IDE dans le processus priverait le pays des ressources financières nécessaires à la mise en place des investissements publics majeurs.

Tableau 12 : Taux de croissance des ressources et emplois (%) à prix constants (2016-2021)

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moy. 2017-21
Taux de croissance du PIB réel	-3,2	-0,4	0,6	1,5	1,9	0,7	0,9
Importations de biens et services	-15,9	0,9	2,1	-0,2	-1,3	-1,0	0,1
Total des ressources	-6,2	0,1	0,4	1,1	1,5	0,6	0,7
Dépenses de consommation finales	-4,0	-1,4	0,4	-0,1	0,0	0,3	-0,1
Formation brute de capitale fixe (FBCF)	-19,8	8,3	4,6	5,6	9,4	5,3	6,6
Exportations	-10,1	-0,5	-1,9	-7,2	-11,4	-18,7	-7,9
Total des emplois	-6,2	0,1	0,4	1,1	1,5	0,6	0,7

Source : DEP/MFB, 2017

IV.1.3. Scénario de référence

242. Le scénario de référence est le scénario retenu pour élaborer la programmation budgétaire du PND 2017-2021. Il repose sur les hypothèses suivantes :

- la situation de sécurité régionale ne se détériorerait pas davantage ;
- l'absence de nouvelles perturbations commerciales;
- les prix internationaux du pétrole pourraient s'améliorer pour atteindre les 60 dollars US (cours du Brent) en 2021 ;
- le taux de change dollar-euro se stabilise ;
- les partenaires au développement et les créanciers du Tchad (public et privés) honorent leurs engagements d'appui projet et d'appui budgétaire ;
- les conditions météorologiques sont inchangées pour l'agriculture sur toute la période 2017-2021 ;
- les réformes engagées par le Gouvernement sont effectivement mises en œuvre, notamment en matière de diversification économique (appui aux filières porteuses, amélioration du climat des affaires), de mobilisation des ressources hors pétrole (élargissement de l'assiette fiscale, amélioration du recouvrement de l'impôt) et d'amélioration de la chaîne de la dépense.

Tableau 13 : Evolution du taux de croissance du PIB (%) et de l'investissement (2016-2021)

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moy. 2017-21
Taux de croissance du PIB réel	-3,2	1,3	2,6	3,4	4,5	4,9	3,3
Taux de croissance du PIB hors pétrole	-2,5	0,9	2,4	2,9	3,9	4,3	2,9
Secteur primaire	4,6	6,7	5,6	6,7	5,2	5,3	5,9
Secteur secondaire	-8,1	0,8	1,4	1,4	1,3	2,0	1,4
Secteur tertiaire	-8,6	-4,4	-0,7	-0,4	4,6	5,3	0,9
Taux d'investissement publics en % du PIB	3,1	3,7	4,8	5,3	6,0	6,5	5,3
Taux d'investissement privé en % du PIB	7,8	7,8	7,7	7,6	7,7	7,8	7,7

Source : DEP/MFB, 2017

243. La croissance économique serait soutenue et déterminée par la conjugaison de plusieurs facteurs, en particulier les conditions climatiques normales, l'augmentation de la superficie des terres irriguées, la hausse des rendements agricoles à travers la mise en œuvre du plan d'action de la politique semencière vulgarisant les nouvelles variétés semencières, les techniques innovantes de production, les investissements dans le secteur de l'élevage et l'appui aux chaînes des valeurs des différents produits. De plus, les différentes réformes structurelles auraient un impact significatif sur l'activité économique, notamment dans le milieu rural où le secteur privé formel se développerait.

244. Du côté des Ressources du PIB, le secteur primaire devrait enregistrer en moyenne un taux de croissance de 5,9% au cours de la période 2017-2021, grâce à la contribution des branches d'activité telles que l'agriculture (+6,4%), l'élevage (+6,4) et l'extraction minière hors pétrole (+4,1%).

245. Le secteur secondaire enregistrerait en moyenne un taux de croissance de 1,4% au cours de la période 2017- 2021. Une reprise timide de crescendo de ce secteur serait attendue sur cette période après une forte récession (-8,1%) observée en 2016, en lien avec les effets positifs des réformes qui seront mises en œuvre. Cette dynamique de croissance jetterait les bases d'une industrialisation

du pays, particulièrement dans le domaine de l'énergie (+2,5%) et l'agro-industrie (+2,7%).

246. Dans le secteur tertiaire, la récession des activités entamée en 2016 (-8,6%), se poursuivrait au cours des trois premières années 2017, 2018 et 2019 avec un taux de croissance moyen annuel de -1,8%. Cette mauvaise performance serait imputable à la contraction dans les branches non marchandes en lien avec la dégradation des dépenses courantes de l'Etat notamment la maîtrise de la masse salariale et des dépenses en biens et services et la fusion de nombreuses institutions sous-tutelle dans le but de limiter les dépenses en transferts et subventions. Toutefois, sur la période 2020-2021, on observerait une croissance annuelle de 5,0%.

247. Les importations en volume augmenteraient de 2,3%, sous l'impulsion des importations de biens d'équipements destinés notamment aux chantiers d'infrastructures. L'inflation serait contenue au seuil de 3% de la norme communautaire de la CEMAC en lien avec l'augmentation de la production agricole.

Tableau 14 : Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants (2016-2021)

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moy.2017-2021
Taux de croissance du PIB réel	-3,2%	1,3%	2,6%	3,4%	4,5%	4,9%	3,3%
Importations de biens et services	-15,9%	-0,1%	1,4%	0,9%	4,4%	4,7%	2,3%
Total des ressources	-6,2%	0,7%	2,3%	2,6%	3,9%	3,5%	2,6%
Dépenses de consommation finales	-4,0%	-0,1%	1,4%	0,9%	4,4%	4,7%	2,3%
Formation brute de capitale fixe (FBCF)	-19,8%	6,8%	10,7%	13,7%	3,9%	5,0%	8,0%
Exportations	-10,1%	2,5%	2,6%	5,5%	10,1%	5,2%	5,2%
Total des emplois	-6,2%	0,7%	2,3%	2,6%	3,9%	3,5%	2,6%

Source : DEP/MFB, 2017

248. *Du côté des emplois du PIB*, la croissance économique sur la période 2017-2021 résulterait des investissements (publics et privé) qui évolueraient en moyenne de (+8,0%). La consommation finale ainsi que les exportations connaîtraient en moyenne une croissance modérée sur la période respectivement de 2,3% et 5,2%.

249. Ce présent PND 2017-2021 jetterait les bases du développement du secteur privé à travers le Partenariat-Public-Privé (PPP). Ce mécanisme de financement contribuera à la stabilité macroéconomique et à la diversification de l'économie en vue de réduire la dépendance au pétrole. En outre, l'amélioration consécutive du climat des affaires et l'inclusion financière permettra d'attirer les IDE. Au cours de la période en revue, les investissements publics seront financés par les ressources intérieures à hauteur de **618,49 milliards de FCFA** et par les ressources extérieures pour un montant de **1 208,86 milliards de FCFA**, soit un total de financement des investissements publics de **1827,35 milliards FCFA**.

250. La croissance économique induite par l'investissement devrait améliorer les indicateurs des finances publiques. Le taux de prélèvement public projeté à 9,02% en 2017 pourrait atteindre 12,95% en 2021. Le taux de pression fiscale hors pétrole attendrait 7,4% en 2021 alors qu'il était estimé en 2016 à 6,2%.

Tableau 15 : Evolution des principaux agrégats des finances publiques (2016-2021)

En milliards FCFA, sauf indication contraire	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PIB nominal	5 885,35	6 151,35	6 470,18	6 841,12	7 215,40	7 651,66
Recettes et Dons	516,059	555,000	697,595	783,556	903,040	991,122
Recettes et Dons (% du PIB)	8,77%	9,02%	10,78%	11,45%	12,52%	12,95%
Recettes	435,059	473,000	548,416	597,179	679,860	763,542
Recettes (% du PIB)	7,39%	7,69%	8,48%	8,73%	9,42%	9,98%
Recettes fiscales	345,257	375,252	451,970	490,399	556,097	622,089
Recettes fiscales (% du PIB)	5,87%	6,10%	6,99%	7,17%	7,71%	8,13%
Recettes non fiscales	89,802	97,748	96,446	106,780	123,763	141,453
Recettes non fiscales (% du PIB)	1,53%	1,59%	1,49%	1,56%	1,72%	1,85%
Dons	81,00	82,00	149,18	186,38	223,18	227,58
Emprunts	48,02	48,02	49,73	62,13	74,39	75,79
Dépenses d'investissement privé (% du PIB)	7,80%	7,80%	7,70%	7,60%	7,70%	7,80%
Taux d'investissement public (% du PIB)	3,06%	3,74%	4,77%	5,31%	5,98%	6,45%
Taux de pression fiscale hors pétrole	6,2%	6,3%	7,2%	7,2%	7,4%	7,4%

Source : INSEED-DEP/MFB, 2017

IV.1.4. Cadrage budgétaire par Axe

251. Le cadrage alloue 2% du budget d'investissement à l'axe 1 : « *le renforcement de l'unité nationale* », soit **90,68 milliards FCFA**.

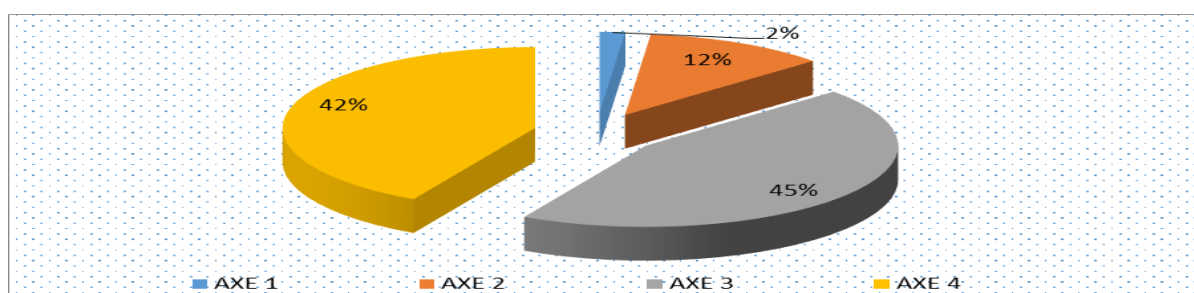
252. Ce cadrage accorde 12% du budget d'investissement à l'Axe 2 : « *le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit* », soit **650,74 milliards**. Cette allocation montre la priorité que le Gouvernement accorde au processus de réformes institutionnelles à engager pour améliorer la gouvernance et l'Etat de droit.

253. « *Le développement d'une économie diversifiée et compétitive* », Axe 3 du PND 2017-2021, nécessite d'importants investissements s'élevant à 45% du coût global. Ces investissements ont pour ambition cardinale de transformer et diversifier les différents secteurs de l'économie pour rendre l'économie nationale moins tributaire des ressources pétrolières. Le coût global pour cet axe est estimé à **2.469,41 milliards FCFA** dont plus de 67% proviendra du Secteur privé, soit **1.629,46 milliards FCFA comprenant 531,03 milliards de FCFA** en Partenariat Public Privé composé d'une dizaine de projets relatifs aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage, aux infrastructures sociales et sanitaires, ainsi qu'à l'énergie, l'eau, l'assainissement et les transports.

254. « *L'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne* » à travers le renforcement du capital humain, la gestion optimale des ressources naturelles,

l'efficience des services d'hygiène et d'assainissement constituent une autre priorité nationale. Il sera consacré 42% du coût global à l'Axe 4, soit **2.327,40 milliards FCFA**.

Graphique 7: Répartition du PAP par Axe (en %)



IV.2. Schéma de financement du PND

255. Du cadrage macroéconomique et budgétaire du PND 2017-2021 basé sur le scénario de référence, il ressort les montants suivants :

- 618,49 milliards de FCFA de financements intérieurs de l'Etat (17,9%),
- 1 208,86 milliards de FCFA de financements extérieurs acquis (34,9%),
- 1 629,46 milliards de FCFA à rechercher auprès du secteur privé (47,14%),
- 2 081,44 milliards de FCFA montant à rechercher auprès des bailleurs traditionnels et non traditionnels.

256. La politique budgétaire visera à accroître les investissements publics tout en préservant la soutenabilité de la dette publique. Le Gouvernement continuera à renforcer la qualité des dépenses publiques et mettra en œuvre ses engagements pris respectivement avec le FMI et les autres PTF dans le cadre des différents programmes d'appuis budgétaires. De même, le Gouvernement compte faciliter l'attrait massif des Investissements Directs Etrangers (IDE) et des financements Partenariat Public Privé (PPP) ainsi que d'autres sources innovantes de financements.

Tableau 16: Extrait du tableau des opérations financières de l'Etat 2016-2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES TOTALES	516,06	555,00	697,59	783,56	903,04	991,12
RECETTES FISCALES	345,26	375,25	451,97	490,40	556,10	622,09
Pétrolières	6,26	21,25	33,60	55,36	79,83	109,78
non pétrolières	339,00	354,00	418,37	435,04	476,27	512,31
RECETTES NON FISCALES	89,80	97,75	96,45	106,78	123,76	141,45
Pétrolières	23,80	60,75	56,02	62,60	76,58	88,92
non pétrolières	66,00	37,00	40,43	44,18	47,19	52,54
DONS	81,00	82,00	149,18	186,38	223,18	227,58
DEPENSES TOTALES	764,00	805,32	909,90	984,50	1 086,27	1 157,67
INTERETS DE LA DETTE	15,89	33,03	45,00	41,00	41,00	43,00
DEPENSES DE PERSONNEL	364,96	348,30	354,00	359,00	363,00	367,00
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	95,64	85,00	89,00	98,00	115,00	117,00
DEPENSES DE TRANSFERTS	107,51	109,00	113,00	123,00	136,00	137,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	180,00	230,00	308,90	363,50	431,27	493,67
Ressources intérieures	51,00	69,49	110,00	115,00	133,70	190,30
Ressources extérieures	129,00	160,51	198,90	248,50	297,57	303,37
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE	- 199,94	-171,81	- 162,58	- 138,82	- 108,84	- 90,76
SOLDE PRIMAIRE HORS PETROLE	- 214,11	- 220,79	- 207,20	- 215,78	- 224,24	- 246,45
PIB NOMINAL HORS PETROLE	5 447,79	5 579,44	5 807,41	6 072,45	6 479,71	6 943,10
SOLDE PRIMAIRE HORS PETROLE/PIB	-3,9%	-4,0%	-3,6%	-3,6%	-3,5%	-3,5%
TAUX DE PRESSION FISCALE HORS PETROLE	6,2%	6,3%	7,2%	7,2%	7,4%	7,4%

Source : DEP/MFB 2017

IV.2.1 Recettes et dons

257. Ce volet tient compte des réalisations de recettes en 2016 et des perspectives de l'évolution de l'environnement économique national et international. Ainsi, les recettes totales passeraient de 555 milliards FCFA en 2017 à 991,12 milliards FCFA en 2021 (+14,1%), lié notamment à la mise en œuvre des réformes fiscales. Ces ressources seraient prédominées par des recettes fiscales dont le niveau représenterait 63,9% des recettes en moyenne sur la période 2017-2021. Les recettes non fiscales passeraient de 97,75 milliards de FCFA en 2017 à 141,45 milliards de FCFA (+9,7%), en lien avec les réformes de l'administration centrale et locale. Concernant les dons, le financement du PND 2017-2021 s'appuierait essentiellement sur la mobilisation de dons pour financer les secteurs prioritaires (agriculture, élevages, etc.). Ainsi, les dons seraient de 82,00 milliards FCFA en 2017 et devraient atteindre 227,58 milliards en 2021 grâce aux engagements pluriannuels déjà pris par certains PTF.

IV.2.2 Dépenses

258. Concernant les **charges salariales**, en dépit d'une baisse de **16,66 milliards de FCFA** entre 2016 et 2017 consécutive aux mesures d'urgence. La masse salariale sera maîtrisée sur la période 2017-2021. Elle pourrait atteindre **367,00 milliards en FCFA** en 2021, compte tenu des réformes engagées (notamment l'audit de la solde et des diplômes des agents de la fonction publique).

259. Les **dépenses de fonctionnement** sont projetées à 85,00 milliards de FCFA en 2017 et à 117,00 milliards de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement moyen de 4,6% sur la période 2017 à 2021.

260. Les **subventions et transferts** seraient de 109,00 milliards de FCFA en 2017 et atteindraient 137,00 milliards en 2021. Ces subventions seraient affectées aux secteurs prioritaires, notamment ceux de l'éducation et de la santé.

261. Les **dépenses d'investissements** seraient de 230,00 milliards en 2017 et atteindraient 493,67 milliards de FCFA en 2021. Elles seront destinées au financement des priorités du PND.

262. En ce qui concerne les **soldes budgétaires**, les finances publiques seraient caractérisées par des déficits sur le moyen terme essentiellement expliqués par la baisse des recettes totales comparativement à leur niveau dans les années antérieures (2011, 2012 et 2013). Le déficit primaire hors pétrole serait de 4,0% du PIB en 2017. Cette situation reflète les mesures prises par le Gouvernement pour la maîtrise des dépenses publiques dans le contexte actuel de baisse des ressources financières. Le déficit primaire hors pétrole s'améliorerait durant la période 2017-2021 pour atteindre 3,5% du PIB en 2021.

IV.2.3 Analyse de la viabilité de la dette

263. La présente analyse des indicateurs de viabilité de la dette, tient compte des hypothèses macroéconomiques à moyen terme visant la réalisation des objectifs du PND 2017-2021. Sur la base des informations disponibles à la Direction de la dette, les indicateurs sur la dette pour la période 2017-2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Quelques agrégats économiques de calcul des ratios de la dette (2017-2021)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Service	71,163	179,67	315,57	166,87	301,21	301,21
Tirages	77,172	35,34	109,3	164,88	96,83	97,83
Encours de la dette totale	1734,5	1523,25	1666,75	1779,07	1704,57	1704,57
Encours de la dette intérieure conventionnée	929,65	754,93	789,12	736,56	565,23	565,23
Encours de la dette extérieure	804,85	768,32	877,63	1042,51	1139,34	1139,34
Valeur actualisée de la dette extérieure	730,02	663,7	722,03	816,83	850,19	850,19
Recettes	516,06	555,00	697,59	783,56	903,04	991,12
PIB nominal	5 885,35	6 151,35	6 470,18	6 841,12	7 215,40	7 651,66
Exportations	887,13	1 001,72	1 098,41	1 215,98	1 313,58	1 363,78

Source : DETTE et DEP/MFB, 2017

264. Le ratio du service de la dette publique sur les recettes d'exportation des biens et services en 2016 est de 8,02%, inférieur au seuil critique de 15%. Mais il pourrait se dégrader sur les deux premières années durant lesquelles le ratio pourrait atteindre 28,73% en raison des tensions de trésorerie actuelle. Sous réserve que les nouveaux engagements soient orientés vers le financement des investissements productifs, cet indicateur s'améliorerait sur la période 2019-2021, où il serait en moyenne autour de 19,58% bien qu'il resterait toujours supérieur au seuil critique.

Tableau 18 : Indicateurs de viabilité de la dette du Tchad (2016-2021)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
service de la dette /exportations	8,02	17,94	28,73	13,72	22,93	22,09
service de la dette /recette budgétaire	13,79	32,37	45,24	21,30	33,35	30,39
VA/PIB	12,40	10,79	11,16	11,94	11,78	11,11
VA/Recette budgétaire	141,46	119,59	103,50	104,25	94,15	85,78
VA/Exportations des biens et services	82,29	66,26	65,73	67,17	64,72	62,34
Encours de la dette publique/PIB	29,47	24,76	25,76	26,01	23,62	22,28

Source : DETTE et DEP/MFB, 2017

265. Le ratio du service de la dette publique sur les recettes budgétaires en 2016 est de 13,79%, inférieur au seuil qui est de 18%, mais l'on s'attendrait à une hausse sur la période 2017-2021 en raison de la faiblesse des recettes budgétaires. Le ratio valeur actualisée rapporté au PIB mesure la capacité du pays à s'endetter sans risque. Par rapport au seuil critique qui est de 30%, ce ratio en 2017 serait de 10,79%. Durant la période 2017-2021, ce ratio se situerait entre 10,79% et 11,94%. Selon ce critère, le Tchad dispose encore de marge pour s'endetter.

266. Le retour attendu sur les investissements productifs occasionnerait un accroissement des recettes budgétaires hors dons, et par ricochet une amélioration du ratio de la valeur actuelle de la dette extérieure sur les recettes budgétaires projetées qui serait bien en dessous du seuil indicatif de 200% sur toute la période.

267. En dépit du double chocs pétrolier et sécuritaire, mettant le pays en difficulté de paiements, il faut s'attendre à une amélioration des indicateurs de solvabilité et de viabilité à moyen terme du fait des retours attendus sur les investissements productifs qui seront engagés dans le démarrage du processus de l'émergence à l'horizon 2030.

268. **La stratégie d'endettement pour les années à venir se basera sur les orientations** suivantes :

- Accentuer l'effort de mobilisation des dons auprès des bailleurs multilatéraux et bilatéraux pour le financement de projets et programmes économiques et sociaux ;
- Continuer à rechercher prioritairement des prêts hautement concessionnels et/ou concessionnels, en respectant les engagements du pays vis-à-vis de ses partenaires financiers, les critères de convergence de la CEMAC et les seuils de viabilité de la dette ;
- Poursuivre les négociations avec les bilatéraux non membres du Club de Paris, pour obtenir la restructuration des arriérés conformément au cadre fixé par cette initiative suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE ;
- Elaborer et exécuter un plan d'apurement de la dette intérieure non conventionnée ;
- Poursuivre la bonne exécution du service de la dette afin d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiements ;
- Elaborer une stratégie de la dette à moyen terme qui vise une structure appropriée du portefeuille de la dette permettant une meilleure gestion des risques.

Tableau 19 : Ventilation du coût du PND 2017– 2021 par axe et par source de financement

RESULTATS ESCOMPTES ET ACTIONS	COÛT TOTAL (en FCFA)	Financement interieur	Financement extérieur acquis	Financement Privé à rechercher	Financement PPP à rechercher	GAP public à rechercher
Axe 1 : Renforcement de l'unité nationale						
La Cohésion nationale et les valeurs citoyennes sont renforcées	18 482 180 000					
Une nation fondant son unité sur sa diversité	72 201 266 000					
TOTAL AXE 1 : Renforcement de l'unité nationale	90 683 446 000	10 211 929 668				80 471 516 333
Axe 2 : Le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit						
L'Administration publique est performante	37 867 000 000					
La Gouvernance Economique est améliorée	62 867 500 000					
La Gouvernance démocratique et l'auto Administration locale sont renforcées et les Entités autonomes sont opérationnalisées	429 477 570 000					
La sécurité des biens et personnes est assurée dans un contexte d'intégration renforcée	120 527 400 000					
TOTAL AXE 2 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit	650 739 470 000	73 287 031 803	60 443 000 000			517 009 438 198
Axe 3 : Une Economie diversifiée et compétitive						
Une économie robuste et en forte croissance	568 103 063 333					
Le financement de l'économie est assuré majoritairement par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers	136 793 200 000					
Des infrastructures comme levier du développement durable	1 764 510 140 000					
TOTAL AXE 3 : Développement d'une économie diversifiée et compétitive	2 469 406 403 333	272 875 544 956	846 202 000 000	1 021 523 844 270	531 030 000 000	- 202 224 985 893
Axe 4 : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne						
Les ressources naturelles sont préservées et l'environnement assaini	850 892 132 700					
La population tchadienne a reçu une formation de base de qualité et dispose d'une qualification professionnelle requise	619 000 307 000					
Les femmes et les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapés ont accès à un emploi productif, décent et durable	163 427 940 000					
L'état de santé des populations est amélioré	514 635 946 000					
Les populations de toutes les couches sociales bénéficient de conditions de vies adaptées	179 447 974 000					
TOTAL AXE 4 : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne	2 327 404 299 700	262 115 884 515	302 215 000 000	76 888 891 504		1 686 184 523 681
TOTAL GENERAL	5 538 233 619 033	618 490 390 941	1 208 860 000 000	1 098 412 735 774	531 030 000 000	2 081 440 492 318

269. Le coût global de la mise en œuvre le PND est évalué à **5 538,23 milliards de FCFA** sur la période allant de 2017 à 2021. Ce montant comprend les accords/conventions en cours d'exécution et signés (1.208,860 milliards de FCFA, soit 22,0% du coût des besoins).

270. Ces engagements se composent d'une partie des financements acquis au cours du PND 2013-2015 ainsi qu'avec des engagements pluriannuels pris récemment par certains PTF (BAD, UE, SNU, BM).

271. Le financement attendu de l'Etat est de **618,5 milliards de FCFA**, soit 11,3% du coût des besoins, il en résulte ainsi un gap global prévisionnel de 3.710,88 milliards sur la période. Le financement à rechercher auprès du secteur privé pour couvrir ce gap est de **1.629,4 milliards de FCFA** (29,4%) dont 10% sous forme de Partenariat-Public-Privé. Le montant restant de **2.081,44 milliards de FCFA** qui constitue le gap public est à rechercher auprès de la communauté des bailleurs.

272. Dans le contexte actuel, le Gouvernement mettra en œuvre une Stratégie d'endettement à moyen terme (SDMT) adossée au PND 2017-2021 afin de mieux mobiliser les financements des investissements publics et veiller à limiter les risques liés au taux de change, notamment en dollar US.

273. Le Tchad étant sous-programme avec le FMI, le respect des critères y relatifs devrait être strict notamment, les engagements vis-à-vis des partenaires sociaux et au développement. S'agissant des financements nouveaux, le Tchad sera prudent et donnera la priorité aux dons qui seront complétés par des crédits concessionnels, sans préjudice des moyens de diversification des ressources.

274. **Des efforts seront entrepris pour élever le niveau d'absorption des par une meilleure fluidité des décaissements.**

275. En effet, des rapports de suivi du PND 2013-2015, il ressort de la gestion des programmes et projets – des écarts significatifs entre : (i) la date de signature du projet/programme et la date de démarrage effectif ; et (ii) la date de clôture initiale du projet/programme et la date des prorogations accordées. A ces retards s'ajoutent la non-réalisation des Audits desdits projets et programmes et/ou leur réalisation tardive.

276. **Un premier retard ou écart entre la date de signature et du démarrage** (3 à 27 mois) est imputable essentiellement à la longue durée dans l'accomplissement des conditions préalables exigées par les bailleurs. En général, ces conditions sont : la mise à disposition du local, du personnel du projet, d'ouverture des Comptes, de mobilisation du cofinancement de l'Etat et d'obtention de l'Avis Juridique pour les prêts. Les conséquences de ce retard sont, entre autres, selon le bailleur de fonds : (i) le gaspillage des ressources ; et/ou (ii) l'annulation de l'Accord de financement.

277. Le second retard est relatif aux prorogations (6 à 60 mois) s'explique non seulement par le retard enregistré au démarrage du projet/programme, mais principalement par : (i) la lenteur administrative dans le circuit d'approbation ou d'attribution de passation des marchés publics ; (ii) la modification unilatérale de certaines clauses ou composantes de projets sans consultation préalable du bailleur de fonds entraînant de dépenses inéligibles aux conditionnalités de financement du bailleur ou entraînant la suspension des activités du projet; (iii) le manque d'allocation ou de décaissement régulier de cofinancement de l'Etat ; et (iv) la mauvaise performance de la mise en œuvre de projet entraînant la réduction d'allocation des ressources extérieures au Tchad et empêchant le pays de bénéficier de financements plus importants.

278. L'effet cumulé de ces deux retards entraîne de sérieux risques : (i) d'inadéquation entre les besoins résultant des études de faisabilité et les actions du projet en raison de l'obsolescence de ces besoins au moment de l'exécution du projet ; et (ii) d'augmentation des coûts des projets entraînant des avenants multiples et des prêts complémentaires.

279. Le troisième retard concerne l'Audit qui permet de certifier que le projet/programme s'exécute conformément aux termes de la Convention de financement et que les ressources ont été utilisées suivant les règles et procédures de l'orthodoxie financière.

280. Par ailleurs, il est nécessaire de **renforcer le système de suivi des instances** aussi bien au sein des Ministères sectoriels que dans les bureaux résidents ou aux sièges par partenaires au développement afin d'accélérer la mise en œuvre en temps réel et d'éviter des dépenses inéligibles.

281. Le dernier **concerne l'irrégularité du rapportage**. Les rapports trimestriels reportant l'exécution physique et financière sont une obligation de tous les projets, qu'il y ait ou non d'activités ou de « dépenses ». Ceci n'est pas entièrement respecté par les projets.

282. Tenant compte de ce qui précède, le Gouvernement prendra des dispositions idoines au niveau national, sectoriel et régional, pour accélérer non seulement l'entrée en vigueur rapide des projets et programmes de développement mais également de respecter leur performance d'exécution dans les délais prévus afin d'accroître les capacités d'absorption du pays et d'obtenir les résultats (extrants, effets et impact) escomptés.

IV.2.4 Stratégie de mobilisation des ressources

283. La stratégie de mobilisation des ressources pour financer le PND ciblera autant les ressources intérieures qu'extérieures.

284. Les ressources intérieures proviendront des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes en capital. Elles seront mobilisées par les régies financières (Douanes, Impôts, Trésor). Sur le plan interne, il sera également envisagé la possibilité de diversifier les financements locaux, soit en termes de maturité ou de nature des titres (BTA, OTA, Emprunts obligataires). A ce propos, le recours au marché financier sous régional à travers l'émission d'emprunts obligataires pourrait être entrepris- la dernière émission du Tchad remontant à 2013. A moyen terme et dans l'objectif d'attirer une nouvelle base d'investisseurs, le Trésor Public préparera les préalables juridiques et institutionnels pour l'émission des SUKUK islamiques.

285. La mobilisation des ressources extérieures prévoit de recourir aussi bien aux partenaires bilatéraux que multilatéraux traditionnels comme ceux émergents. Elle accorde la priorité à une mobilisation accrue de dons pour financer les secteurs à caractère social, entre autres l'éducation et la santé. Les prêts à des conditions concessionnelles orientés vers les secteurs productifs et les infrastructures seront priorisés dans un souci de respect des ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette publique.

286. Afin d'éviter de remettre en cause la viabilité de la dette, le recours à l'endettement devra continuer à être piloté avec beaucoup de prudence.

287. Le secteur privé apportera également sa contribution pour la mise en œuvre du PND. Le Partenariat Public privé (PPP) sera un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer les pôles de croissance et le développement du secteur agricole, des mines, des infrastructures, de l'énergie, du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie et des Petites et moyennes entreprises / Petites et moyennes industries (PME/PMI).

288. Ainsi, en vue d'une meilleure mobilisation des ressources extérieures pour le financement du PND 2017-2021, il s'agira de :

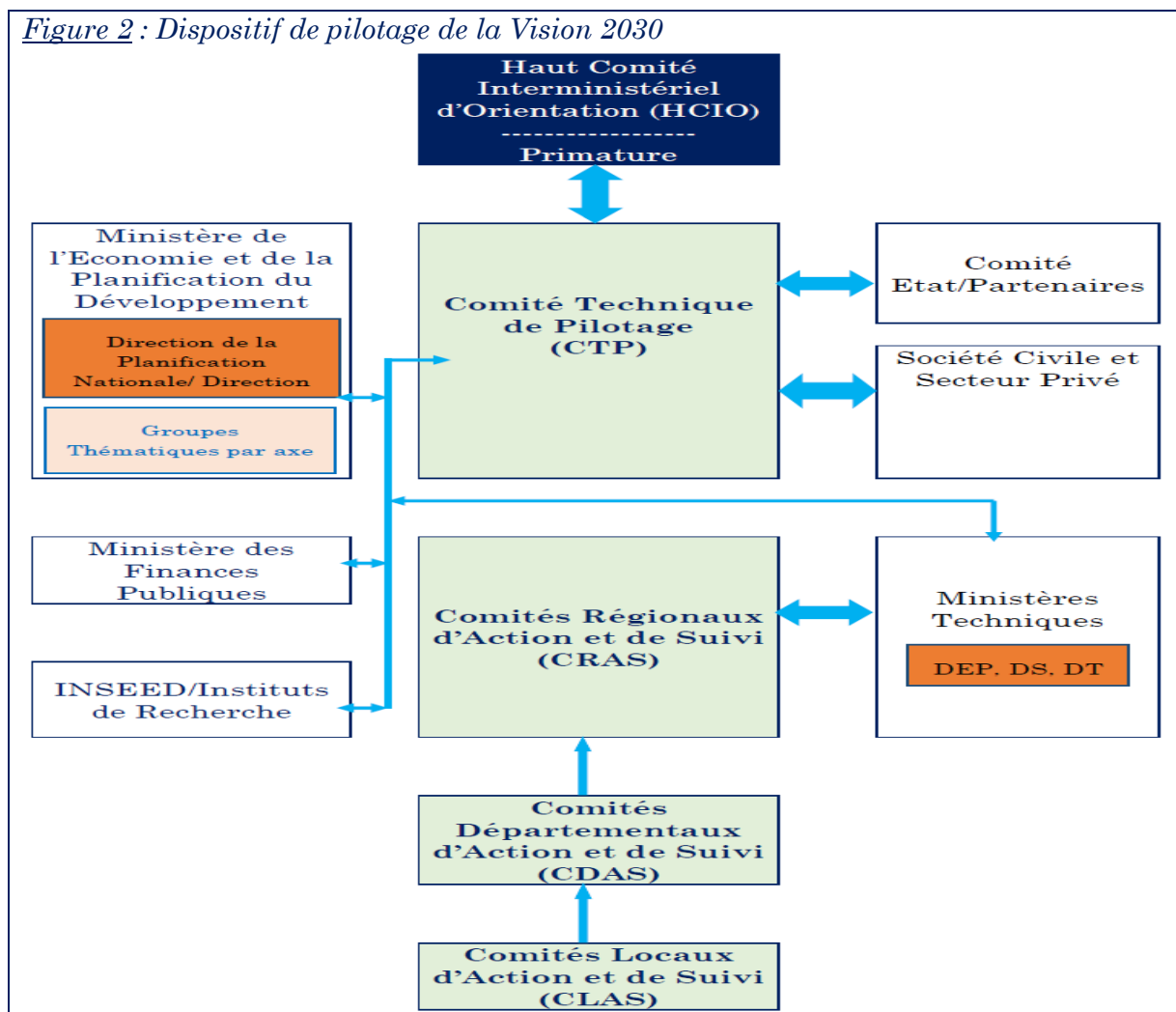
- Organiser une Table Ronde des partenaires et suivre ses recommandations ;
- Organiser un forum des investisseurs.

CHAPITRE V : DISPOSITIF DE PILOTAGE DU PND 2017-2021

289. Le cadre institutionnel du pilotage a pour prérogatives de : (i) s'assurer que le PND a été effectivement et convenablement exécuté ; (ii) déterminer dans quelle mesure les résultats (notamment les extrants et les effets) ont été atteints et s'ils sont (ou non) sur la trajectoire de l'impact escompté ; (iii) mettre en évidence et expliquer d'éventuels écarts entre les réalisations et les prévisions initiales (cibles), aussi bien en termes d'exécution (activités, budget) que de résultats (extrants, effets et impact) ; et (iv) procéder, enfin, à une réflexion critique sur la base de l'identification, de la mesure et de l'explication de ces écarts. Il sera alors question de cerner les difficultés rencontrées dans la phase opérationnelle et d'envisager des mesures pour y faire face ; et, partant, de proposer d'éventuelles voies d'adaptation et/ou de révision.

290. Ce cadre – qui inscrit ainsi dans une perspective à long terme, en ce sens qu'il servira, à la lumière des enseignements qu'il permettra de tirer, à rendre de plus en plus efficace la mise en œuvre du PND – nécessitera une coopération et une interaction rigoureuses entre ses différents organes, et la collecte, le traitement et l'analyse de données primaires et secondaires.

Figure 2 : Dispositif de pilotage de la Vision 2030



V.1. Les différents organes du cadre de pilotage

291. Le cadre de pilotage est structuré au double niveau central et décentralisé. Au niveau central, les principaux organes sont : (i) le Haut Comité Interministériel d'Orientation (HCIO), organe suprême dudit cadre ; et (iii) le Comité Technique de Pilotage (CTP) sous l'autorité de laquelle sont placés plusieurs sous-organes (Comité Etat/Partenaires, Ministères Techniques, etc.). Au niveau décentralisé, le cadre intègre par ordre hiérarchique : (i) les Comités Régionaux d'Action et de Suivi (CRAS) ; (ii) les Comités Départementaux d'Action et de Suivi (CDAS) ; et (iii) les Comités Locaux d'Action et de Suivi (CLAS).

V.1.1. Haut Comité Interministériel d'Orientation (HCIO)

292. Le HCIO est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et se réunit une fois par an. Il peut être composé, par exemple, de l'ensemble des membres du Gouvernement, des Présidents des institutions de la République, du Patronat, des responsables des syndicats, des Associations de Droits de l'Homme, des religieux, des Recteurs des universités, des Institutions de recherche indépendantes, etc.

293. Il est chargé, durant toute la durée de mise en œuvre du PND 2017-2021, de donner des orientations globales et sectorielles au niveau stratégique et opérationnel. Le HCIO prendra ses décisions sur la base des rapports de mise en œuvre.

IV.1.2. Comité Technique de Pilotage (CTP)

294. Placé sous l'autorité du HCIO, le CTP est composé des membres du Gouvernement impliqué dans la mise en œuvre du PND 2017-2021 et présidé par le Ministère en charge du Plan. Il reçoit les orientations consécutives du HCIO qu'il rétrocède aux sous-organes placés sous son autorité. Il veille à l'application de ces directives.

295. Les sous-organes directement rattachés au CTP sont : (i) la Direction de la Planification Nationale (DPN)/la Direction de Suivi-évaluation (DSE) et les Groupes Thématiques (GT) ; (ii) l'INSEED et autres Institutions de Recherche (IR) ; (iii) le Ministère des Finances et du Budget ; (iv) les Ministères Techniques (DEP, DS et DT) ; (v) le Comité Etat/Partenaires (CEP) ; et (v) les Organisations de la Société Civile (OSC) et le Secteur Privé (SP).

296. L'INSEED en tant qu'institution en charge de la coordination de l'appareil statistique nationale et de la production des statistiques officielles, aura un rôle de contrôle de qualité des statistiques, de conseil et d'appui aux différents Ministères dans l'élaboration et la production de leurs statistiques. Il devra veiller à la cohérence des données et à leur utilité par rapport à l'impact sur le développement du pays.

297. Les Institutions de Recherche auront un rôle important à jouer en matière d'analyse de données statistiques.

298. Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) assure, pour sa part, l'allocation du budget et le suivi de son exécution. Les Ministères Techniques servent d'interface entre le niveau central et le niveau décentralisé, notamment en recueillant – auprès des Comités Régionaux d'Action et de Suivi (CRAS) – les données (relatives aux indicateurs de résultats). Le Ministère en charge du Plan centralise les données fournies par les organes ci-dessus et soumet des rapports de mise en œuvre au CTP.

299. Enfin, le Comité Etat/Partenaires, les OSC et le Secteur Privé ont pour mission de contribuer à coordonner et à harmoniser les interventions des différents acteurs, à faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques.

V.1.3. Les organes décentralisés

300. Les organes décentralisés – en l'occurrence les Comités Régionaux d'Action et de Suivi (CRAS), les Comités Départementaux d'Action (CDA), et les Comités Locaux d'Action et de Suivi (CLAS) – auront la charge de collecter les données requises, respectivement au niveau local (CLAS), départemental (CDAS) et régional (CRAS).

V.2. Principes du dispositif institutionnel

301. Un des principes régissant ce dispositif institutionnel est la concertation et le dialogue entre tous les acteurs (Etat, PTF, société civile et secteur privé) à tous les niveaux. Ce dispositif institutionnel est aussi en adéquation avec le processus de réformes administratives et territoriales. Les principes devant guider la mise en œuvre du PND 2017-2021 sont les suivants :

- **Respect des priorités du PND 2017-2021 :** Le PND 2017-2021 constitue l'unique cadre de référence pour toutes les interventions en matière de développement socio-économique du pays. Les différents programmes de coopération doivent contribuer effectivement à réaliser ses priorités. Ainsi, le budget de l'Etat reflètera ces priorités dans l'allocation des ressources.
- **Partage de l'information :** Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, le partage de l'information est indispensable pour réussir la coordination. A cet effet, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour favoriser les échanges d'informations sur la gestion budgétaire, sur les différents rapports et sur les résultats d'évaluation. Ce partage devra également être assuré au niveau des partenaires techniques et financiers.
- **Suivi concerté et coordonné :** Les autorités continueront à produire les rapports d'évaluation pour alimenter les ateliers de revue annuelle du PND.

Il importe, dans le cadre d'une concertation dynamique, que les autres acteurs, notamment le secteur privé, la société civile, et les institutions et laboratoires de recherche produisent des rapports indépendants.

V.3. Conditions de succès du PND 2017-2021

302. A ces trois principes s'ajoutent les conditions de succès du dispositif du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND :

- Assurer le fonctionnement régulier des instances sectorielles et locales, notamment des Comités Régionaux d'Action et de Suivi (CRAS) et des Cellules sectorielles des Ministère en termes d'allocation d'un paquet minimum de moyen financier, d'équipements en matériels et en fournitures pour les rendre pleinement opérationnels ;
- Renforcer les capacités des organes chargés du suivi-évaluation à tous les niveaux afin de les rendre aptes à collecter des informations nécessaires pour la rédaction des rapports annuels ;
- Mener des enquêtes périodiques d'envergure nationale sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages afin d'actualiser le profil de pauvreté au niveau national.

V.4. Analyse des risques liés à la mise en œuvre du PND 2017-2021

303. La mise en œuvre du PND se fera dans un contexte porteur d'un certain nombre de risques qui sont de nature à compromettre l'atteinte des résultats escomptés. Il s'agit d'abord du risque relatif à la baisse des prix du pétrole sur le marché international. Les perspectives économiques au cours du premier quinquennat de l'émergence s'annoncent difficiles pour le pays, en raison de la décroissance attendue des recettes budgétaires liée à la chute des cours du pétrole, principal produit d'exportation (plus de 60% des recettes d'exportation).

304. La situation d'insécurité à l'Est du pays, dans la région du Lac Tchad, constitue un autre risque pour la mise en œuvre du PND. L'état d'insécurité dans ces zones reste un facteur d'occurrence du risque d'insécurité.

305. Il faudra également prendre en compte les risques liés aux changements climatiques.

306. Enfin, les risques liés au déficit des capacités des ministères sectoriels et la mobilité institutionnelle des cadres constituent une autre catégorie de risque pouvant porter préjudice à la mise en œuvre effective de certaines fonctions essentielles d'une administration performante et moderne.

307. Ces risques, ci-dessus identifiés, peuvent conjuguer leurs effets pour constituer des risques systémiques pour la mise en œuvre du PND :

- incidence de la dimension sécuritaire (engagements financiers coûteux du pays contre la menace terroriste) et des changements climatiques sur la dimension économique et sociale (pression sur les finances publiques, baisse des recettes d'exportation, hausse attendue de l'inflation liée aux importations, baisse relative de l'allocation effective des ressources budgétaires sur le financement des secteurs sociaux, etc.) ;
- impact du climat sécuritaire sur la dimension humanitaire avec l'afflux des réfugiés sur le territoire tchadien et la problématique de leur inclusion spatiale ;
- incidence probable de la dimension économique¹ (impact du choc pétrolier et baisse des capacités de financement de l'économie) sur le financement des dépenses sociales (santé, éducation, protection sociale) et des dépenses d'investissements (infrastructures) ;
- risque économique lié aux tensions de trésorerie consécutives aux chocs pétroliers depuis 2014.

308. Les politiques publiques définiront des mesures et actions spécifiques pour atténuer les risques identifiés. A ce titre, il est envisagé entre autres de : (i) renforcer les capacités humaines pour améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes de développement ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance (institutionnelle, démocratique, économique et sécuritaire) au niveau central et local ; (iii) mettre en œuvre une politique et une stratégie de diversification de l'économie ; (iv) mettre en œuvre une politique de protection de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de promotion de la biodiversité ; et (v) renforcer les capacités en matière de prévention, gestion et adaptation aux risques de catastrophes.

¹Cf. Analyse de la Loi de Finances initiale 2015.

ANNEXES

Annexe 1. Schéma synoptique de l'Axe 1

Axe	Sous-axes (Nombre : 2)	Principaux résultats attendus (Nombre : 4)
Axe 1 Le renforcement de l'unité nationale	Sous Axe 1.1. Promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale	1.1.(a) La cohésion nationale est assurée 1.1.1. La nation est éduquée et unie fondant son développement sur la valorisation de sa diversité religieuse 1.1.2. Les structure de paix sociale (Médiature, OSC, CNDS) sont redynamisées et leurs capacités renforcées 1.1.(b) Les valeurs citoyennes sont promues 1.1.3. Les lois et les règles en vigueur sont respectées 1.1.4. La capacité des promoteurs des valeurs citoyennes est renforcée
	Sous Axe 1.2 Promotion des valeurs culturelles et du rôle de la culture comme levier de développement inclusif	1.2.(a) La diversité culturelle est promue 1.2.1. Les valeurs culturelles traditionnelles sont vulgarisées 1.2.2. Les structures des valeurs culturelles sont redynamisées 1.2.(b) Le patrimoine culturel est source de développement 1.2.3. Les structures du tourisme et de l'artisanat sont redynamisées 1.2.4. La gouvernance du secteur de la culture est améliorée

Annexe 2. Schéma synoptique de l'Axe 2

Axe	Sous-axes (Nombre : 4)	Principaux résultats attendus (Nombre : 4)
Axe 2 Renforcement de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de droit	Sous-axe 2.1 Promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique	2.1 L'Administration publique est performante 2.1.1 Le fonctionnement de l'administration publique est modernisé 2.1.2 La chaîne PPPBSE est systématisée dans le secteur public 2.1.3 Le Système Statistique National est performant 2.1.4 Les questions transversales sont prises en compte dans les politiques publiques 2.1.5 Des services publics de qualité sont offerts aux populations
	Sous-axe 2.2 Promotion d'une bonne gouvernance économique	2.2 La Gouvernance Economique est améliorée 2.2.1 Les capacités des finances publiques sont renforcées durablement 2.2.2 Les recettes ont augmenté sur la période 2.2.3 L'efficacité et l'efficience des dépenses publiques sont renforcées 2.2.4 Le cadre macroéconomique et budgétaire est assaini et modernisé 2.2.5 La formalisation du secteur informel est accélérée 2.2.6 Les réformes proposées par le CNPT dans le Livre Blanc sont mises en œuvre et le secteur privé bénéficie d'un cadre favorable au commerce 2.2.7 Une stratégie de diversification et d'industrialisation de l'économie est élaborée et mise en œuvre
	Sous-axe 2.3 Renforcement de la gouvernance démocratique	2.3 La gouvernance démocratique est renforcée 2.3.1 Le contrôle, la transparence, la crédibilité et la régulation des institutions de la République sont renforcées 2.3.2 Le respect des droits humains est renforcé 2.3.3 Le système judiciaire est accessible aux populations et la politique carcérale est améliorée 2.3.4 Le fichier national de la population est disponible 2.3.5 L'accès à l'information publique de qualité est garanti 2.3.6 Des mécanismes consensuels de règlement pacifique des conflits sont opérationnels 2.3.7 La société civile est impliquée dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques 2.3.8 La Gouvernance démocratique et l'auto-administration sont renforcées et les entités autonomes sont opérationnalisées 2.3.9 Les capacités techniques, humaines et matérielles des collectivités territoriales sont renforcées
	Sous-axe 2.4 Renforcement de la sécurité comme facteur de développement	2.4 La sécurité des biens et personnes est assurée dans un contexte d'intégration renforcée 2.4.1 Le cadre institutionnel, légal et réglementaire des Forces de Défense et de Sécurité-FDS est renforcé 2.4.2 L'armée assure efficacement le contrôle du territoire national et la sécurité transfrontalière 2.4.3 Le cadre institutionnel et réglementaire national de l'intégration régionale est renforcé 2.4.4 La contribution du Tchad à l'intégration économique et monétaire en Afrique est renforcée 2.4.5 La coopération sous-régionale et régionale en matière de sécurité et de développement économique est renforcée 2.4.6 L'outil diplomatique est modernisé 2.4.7 La coopération internationale en matière d'environnement et de développement durable est renforcée 2.4.8 Les accords commerciaux internationaux sont mis en œuvre de manière avantageuse pour le pays

Annexe 3. Schéma synoptique de l'Axe 3

Axe	Sous-axes (Nombre : 3)	Principaux résultats attendus (Nombre : 7)
Axe 3 Développement d'une économie diversifiée et compétitive	Sous-axe 3.1 Une économie diversifiée et en forte croissance	3.1(a) La contribution des sous-secteurs minier, touristique et artisanal au PIB est renforcée 3.1.1 Le secteur minier a été développé et sa promotion a été assurée 3.1.2 La stratégie de développement du tourisme est élaborée et mise en œuvre 3.1.3 Le Cadre institutionnel et de pilotage du secteur touristique est renforcé 3.1.4 Les capacités des infrastructures hôtelières du Tchad sont renforcées 3.1.5 La stratégie nationale de développement de l'artisanat (SNDA) est élaborée et mise en œuvre 3.1.6 Les capacités institutionnelles, matérielles et techniques des agents du sous-secteur Artisanat sont renforcées 3.1.7 Un environnement favorable aux affaires dans le secteur de l'artisanat est créé 3.1(b) Des filières porteuses dans les sous-secteurs agro-sylvo-pastoral sont développées dans des pôles de croissance 3.1.8 La gouvernance et les ressources humaines du secteur agricole ont été améliorées 3.1.9 La productivité animale est améliorée 3.1.10 Le Programme National d'Investissement dans le Secteur Rural (PNISR) est efficacement mis en œuvre
	Sous-axe 3.2 Un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure, des crédits à l'économie et les capitaux privés étrangers	3.2(a) L'offre des services financiers est mieux adaptée aux besoins des agents économiques 3.2.1 La stratégie nationale de la finance inclusive est mise en œuvre 3.2.2 Des structures bancaires spécialisées dans le financement de certains secteurs spécifiques (agriculture, artisanat, culture, etc.) et certaines catégories de populations sont créées 3.2.3 Le volume de financement de l'économie sur les ressources locales a augmenté de manière significative 3.2.4 Le volume des capitaux privés étrangers pour le financement des investissements productifs a augmenté 3.2.5 Des solutions alternatives de financement au crédit bancaire sont développées 3.2(b) L'émergence de nouveaux actionnaires privés nationaux est promue 3.2.6 L'actionnariat privé national est promu 3.2.7 La formalisation du secteur informel est accélérée
	Sous-axe 3.3 Des infrastructures comme levier du développement durable	3.3(a) Des infrastructures économiques sont mises en place 3.3.1 Les infrastructures physiques d'appui à la production, à la transformation, à la distribution et à la commercialisation des produits issus des filières porteuses sont développées 3.3.2 La capacité institutionnelle et humaine de l'administration en charge de conception, d'exécution et de contrôle des projets d'investissements est poursuivie et renforcée 3.3.3 La sécurité des opérations de transport est assurée et l'organisation des transports urbains est améliorée 3.3(b) Les politiques dans le domaine des TIC sont mises en œuvre 3.3.4 La politique en matière de TIC est clairement déclinée 3.3.5 Les capacités institutionnelles, techniques et humaines du secteur de TIC sont renforcées 3.3.6 Des infrastructures TIC sont mises en place sur l'ensemble du territoire et accessible à toutes les couches de la population 3.3.7 Les structures de gestion de la Société Tchadienne des Postes et de l'Epargne (STPE) sont renforcées et redynamisées 3.3(c) L'autosuffisance de la production et de l'accessibilité à l'énergie électrique sont assurées 3.3.8 La capacité de production est augmentée 3.3.9 Les infrastructures de production d'énergie électrique renouvelable plus économiques et plus fiables sont réalisées

Annexe 4. Schéma synoptique de l’Axe 4

